

N° 79 - 10 MAI-10 JUIN 70

« LE PEUPLE BRETON »

mensuel

Boîte postale 713 RENNES

ABONNEMENTS

Ordinaire : 10 F

Etranger (par avion) : 15 F

De soutien : à partir de 15 F

C.C.P. 2 365-76 RENNES

**Aujourd'hui, être libre
c'est être informé**

LE PEUPLE BRETON

JOURNAL DE L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE

A CARHAIX : 1000 MANIFESTANTS GALV : LA DECOLONISATION CULTURELLE EN MARCHÉ

Une année de popularisation du nom de « Galv » et de son slogan « HAG OR YEZ ? », de diffusion du *Livre Blanc et Noir de la Langue Bretonne*, de réunions publiques quasi-hebdomadaires et de rassemblements départementaux, bref

une année de travail patient et continu aura porté ses fruits : un millier de Bretons ont répondu à l'appel de « Galv », en participant au meeting de Carhaix le dimanche 19 avril.

(Suite page 7)

CHEZ J. GARNIER de REDON MENACES de CHOMAGE MASSIF

L'usine Jean Garnier de Redon, fabrique des machines agricoles et emploie 800 travailleurs.

Le lundi 6 avril, près de 750 ouvriers et employés de l'usine observaient un arrêt de travail d'une heure pour aller défilier silencieusement dans les rues de Redon. De la sorte, ils manifestaient contre les mesures qui s'étaient abattues sur leur usine et sur eux.

LES MESURES PRISES

La situation est grave :

- Un curateur a été nommé qui doit juger en trois ou quatre mois si l'entreprise est viable. Un curateur n'est désigné par le tribunal que lorsqu'une entreprise est en grandes difficultés. C'est donc que la situation de l'usine Jean Garnier est fort précaire.
- La durée de travail hebdomadaire a été abaissée de 47 h. 30 à 40 heures, ce qui réduit les salaires de 20 à 25 % suivant les catégories et laisse craindre le chômage.

Bien avant que la crise n'apparut au grand jour, les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. avaient dénoncé comme un pis-aller la solution qui consistait à donner aux ouvriers un salaire acceptable ou presque au moyen des heures supplémentaires. Ils réclamaient la semaine de 40 heures sans diminution de salaire, revendication qu'ils maintiennent de toute façon.

LOURDES INQUIETUDES AUSSI AUX F.A.O. DE VITRE

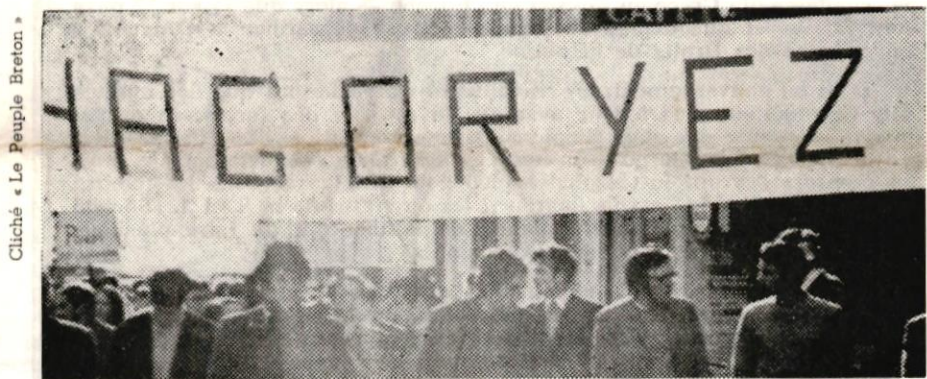
Les F.A.O. de Vitre (Fonderies et Ateliers de l'Ouest) sont une filiale de l'usine Jean Garnier de Redon et emploient 400 salariés. Les mesures intervenues à l'usine de Redon ne pouvaient que provoquer chez eux la peur du chômage, d'autant plus que la réduction de leur temps de travail hebdomadaire, opérée en deux paliers depuis décembre 1969, avait diminué le salaire de la plupart d'entre eux de 30 à 40 %.

Voulant montrer leur mécontentement, ils faisaient le mardi 7 avril un débrayage de deux heures et, comme leurs camarades de Redon l'avaient fait la veille, la quasi-totalité d'entre eux défilaient silencieusement dans les rues de Vitre.

TOUT L'EQUILIBRE (déjà précaire) DU PAYS DE REDON REMIS EN CAUSE

800 travailleurs sont touchés à l'usine Jean Garnier de Redon. Mais si on fait

(Suite page 3)



Cliché « Le Peuple Breton »

A BEG-AVEL DE BREST EXPLOITATION EHONTEE DES TRAVAILLEURS

Si la Bretagne a ses usines-pirates coloniales (Citroën, Transocéan...) où le patronat français et international impose des conditions de travail et des salaires scandaleux, elle possède aussi un certain nombre d'entreprises appartenant à la bourgeoisie bretonne, laquelle s'y entend pour exploiter les travailleurs bretons. Les dernières grèves des Etablissements Le Minor à Pont-L'Abbé sont là pour le rappeler (le « Peuple Breton », n° 78) ; les employés de l'Entreprise Beg-Avel à Saint-Pierre (Brest), sont, eux aussi, bien placés pour le savoir.

Quelle est en effet la situation du personnel de M. Louis Marc ?

LES SALAIRES

- le salaire moyen est d'environ 700 NF par mois (base : 40 heures) ;
- il n'y a pas de grille de salaire ;
- certains ouvriers arrivent après 13 ans d'ancienneté à 3,80 F de l'heure.

LES AVANTAGES SOCIAUX

Ils sont pratiquement nuls :

- pas de prime d'ancienneté ;
- prime de fin d'année dérisoire ;
- prime de panier inexistante ;
- enfin, le paiement du quart d'heure de casse-croûte a été supprimé.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LEURS CONSEQUENCES

● **Licenciements abusifs** : Il n'est pas rare qu'un ouvrier se retrouve du jour au lendemain à la porte, pour des motifs futiles et même parfois sans motif ; explication courante : « Vous ne faites pas l'affaire... »

● **Brimades** : A la suite des grèves qui se déroulèrent à Beg-Avel, du 24 février

(Suite page 3)

MENACES SUR LES ARSENAUX (voir page 4)

Edito

La loi « anti-casseurs » a été votée par l'Assemblée nationale. C'était prévisible avec l'actuelle majorité parlementaire. Point n'est besoin de revenir sur tous les aspects de cette loi policière, fasciste, que les organisations de gauche, dans leur ensemble, ont dénoncée. Profitant des actes irresponsables de quelques groupuscules, le gouvernement a suscité un courant d'opinion contre les « casseurs », puis a fait voter le texte que l'on sait. Désormais, Marcellin peut dire aux travailleurs : « Si vous manifestez et que ma police provoque les hostilités, vous irez tous en prison ». Désormais, chaque fois que nous défendrons notre dignité contre l'ordre établi, nous serons hors-la-loi : toute personne prise dans un « rassemblement illicite ou interdît... qui aura donné lieu à des violences ou des dégradations » peut être punie :

- même si elle n'est pas l'auteur des dégâts ;
- même si elle se trouvait là par hasard ;
- même si le rassemblement était pacifique ;
- et que l'on ait retrouvé ou non les provocateurs responsables...

Les organisations de gauche, les syndicats en particulier, ont tout de suite compris quels pièges ce texte de loi leur tendait. Hélas ! les actes n'ont pas toujours suivi leurs belles paroles. Si à Brest, la C.G.T., la C.F.D.T., l'A.G.E.B.-U.N.E.F., la F.E.N., le S.N.I., le P.C., le P.S., le P.S.U., l'U.D.B. manifestaient ensemble le 28 avril « pour la défense des libertés syndicales et démocratiques », si à Paris le 1^{er} mai une manifestation unitaire rassemblait syndicats et partis de gauche, malheureusement dans bien des villes, à Rennes par exemple, les forces de gauche sont restées divisées.

On comprend quelle est la conception que se fait le président Pompidou du rôle de l'Etat. D'ailleurs ne déclarait-il pas le 28 avril devant le Conseil d'Etat : « L'autorité de l'Etat ... constitue aujourd'hui la plus solide et la meilleure garantie [de la liberté du citoyen]. Depuis plus de mille ans d'ailleurs, il n'y a eu de France que parce qu'il a eu l'Etat pour la rassembler, l'organiser, l'agrandir, la défendre... ». Tiens ! Quel aveu ! Cette France que l'on nous a toujours présentée comme éternelle, une et indivisible, ne tiendrait-elle donc que par la contrainte de l'Etat, c'est-à-dire la police et l'armée au service de la bourgeoisie ?

Les Bretons sont bien placés pour savoir ce qu'il faut mettre sous tous ces mots, puisque l'Etat centraliste a toujours nié leur spécificité. A Carhaix, « Galv » l'a rappelé : il n'y a rien à attendre d'un gouvernement qui seul en Europe avec la Grèce des colonels et l'Espagne de Franco ignore totalement ses minorités. Ce n'est pas un hasard si la France n'a pas condamné la Grèce au Conseil de l'Europe — alors que 15 sur 17 pays l'ont fait — et que depuis dix ans elle refuse de ratifier la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

D'un tel gouvernement, les travailleurs n'arracheront que des miettes, s'ils ne modifient pas à leur avantage le rapport des forces, ce qui ne pourra s'obtenir que dans l'union. La mensualisation des salaires vient d'être présentée par le pouvoir comme une grande conquête sociale. Mais les ouvriers devront lutter pied à pied pour l'instaurer dans les mœurs. L'exemple du S.M.I.C. est là, flagrant : les ouvrières de la S.P.L.I. (Société Parisienne de Lingerie Indémaillable) de Rennes ont dû faire plusieurs jours de grève pour l'arracher au patronat.

Comment un tel gouvernement qui bafoue les libertés et laisse régner l'injustice, essaierait-il de sauver l'économie bretonne qui « excentrée », loin des grands centres du Marché commun, présente si peu d'intérêt ? La création de 1500 emplois est annoncée à Rennes ? Les Bretons ont l'habitude des promesses non tenues et des échecs d'une prétendue décentralisation : « Le Peuple Breton » doit malheureusement le signaler à chaque instant : faillite de la S.E.R.O.M. à Morlaix, n° 76 et 78 ; difficultés de SAPITEX à Fougères, n° 78... Même si les 1500 emplois promis à Rennes sont créés, qu'est-ce que cela face à la déportation continue des Bretons ? Une mesure adoucissante qui — relançant le mythe de la vocation électronique de la Bretagne — laisse croire qu'on décentralise encore et qui n'est qu'un accueil pour 20 % de l'émigration bretonne contre 80 % pour Paris, la Lorraine et la Ruhr. Comme Redon pour le pays de Redon, Rennes n'est, pour une partie de la Bretagne, qu'une étape dans l'exode. Et ne jumelager que vient de demander à Saint-Brieuc la ville minière rhénane d'Alsadorff serait-il aussi une filière de déportation des travailleurs bretons ? (voir dans l'édito du numéro précédent la filière Lorient-Ludwigshafen). On doit le craindre, car la complicité du gouvernement est évidente, puisqu'il ne fait rien pour maintenir une vie économique en Bretagne, contribuant au contraire à la faire disparaître en pénalisant par les restrictions de crédit 99 % des entreprises bretonnes non exportatrices. Combien de petites entreprises — si nombreuses en Bretagne — crèvent, tout aussi bien que les arsenaux et usines-pirates de l'Etat, sans que personne ou presque le signale.

La défense de l'emploi est une urgence. En ce domaine, félicitons-nous de la manifestation organisée à Brest le 23 avril par plusieurs centaines de travailleurs C.F.D.T. et de celle qui aura lieu le 27 mai dans le Finistère avec les principaux syndicats ouvriers, paysans, étudiants et enseignants. Cependant nous devons regretter que l'union ne se fasse pas plus vite, sur l'ensemble de la Bretagne, pour le développement des emplois.



LIBRAIRIE CELTIQUE

Envoi de catalogue sur demande
Livres anciens et modernes
Régionalisme
Achat de lots et bibliothèques
108 bis, rue de Rennes
PARIS (6^e)

INEXACTITUDES

Dans l'édito du numéro précédent, nous écrivions

— « Cabasse quitte la zone industrielle de Brest pour se fixer à Landerneau ». En fait, Cabasse faisait du chantage auprès de la municipalité de Brest en mettant un article dans « LE TELEGRAMME », édition de Saint-Brieuc, demandant à acheter un terrain, en vue d'installation, pour avoir exonération de patente.

LA VIE DU PARTI

REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Le Comité directeur s'est réuni à Auray le 26 avril. Le matin, des commissions, groupées autour de chaque service du Bureau central, ont préparé le travail de la réunion plénière de l'après-midi. (C'est ainsi que, désormais s'organisent les réunions du Comité directeur).

Après l'examen de la situation politique et économique de la Bretagne, nourri de observations et de l'expérience concrète de chaque section, le Comité directeur a voté diverses mesures :

- renforçant la rigueur du militantisme du Parti ;
- consolidant les relations avec les camarades isolés : un poste spécial a été créé à cet effet au service des Affaires intérieures ;
- invitant les sections à une attention plus grande aux problèmes précis des travailleurs de leur secteur ;
- étudiant enfin des améliorations à apporter à notre journal.

Le Comité directeur a, par ailleurs, voté l'adhésion de nouveaux militants qui augmentent le nombre, déjà considérable, des camarades qui se sont joints à nous depuis la remise en route du Parti en février-mars derniers.

De même, le Comité directeur a noté l'amélioration nette, en nombre et en qualité, des contacts reçus depuis cette date de l'extérieur, notamment des organisations ouvrières.

Le Parti, modestement, mais de façon bien réelle, progresse dans le sens du sérieux et du réalisme que le Congrès de Guidel III a remis en vigueur.

SECTION DE BREST-CENTRE

— Une collecte a été organisée dans la section afin de soutenir nos camarades de Transocéan, victimes de l'exploitation patronale et coloniale (comme nous l'avons déjà souligné dans plusieurs articles de nos numéros précédents).

— 500 tracts dénonçant les licenciements de Transocéan ont été distribués dans les rues de Brest.

— Notre camarade R. Leprohon a pris la parole au nom de l'U.D.B. lors de la réunion des G.E.E.S., le dimanche 19 avril à Morlaix.

Il a développé devant quelques 200 assistants, notre position en ce qui concerne les structures régionales, cantonales et communales.

REUNION PUBLIQUE DE LESNEVEN

Deux camarades de la section de Brest - Centre ont présenté la situation coloniale de la Bretagne et le rôle de l'U.D.B. Un public très ouvert a posé à nos camarades des questions intéressantes, des contacts ont été pris.

SECTION DE BREST-RECOUVRANCE

Ce mois-ci encore, l'activité de la section ne s'est pas relâchée.

Signalons qu'elle a mobilisé les militants pour la préparation de la réunion publique qui eut lieu le 16 avril à Saint-Pierre : par exemple de nombreux collages ont été effectués pour l'annoncer.

REUNION PUBLIQUE DE SAINT-PIERRE - BREST

Le camarade J.-C. Léon, du bureau central, dénonça l'exploitation coloniale dont est victime la Bretagne, devant une assistance d'environ 30 personnes. A la suite de son exposé, de nombreuses questions furent posées par un auditoire extrêmement intéressé.

SECTION DES COTES-DU-NORD

Le mois passé, travail intense pour la section : activités habituelles (collages, vente à la criée à Pontrieux) auxquelles se sont ajoutées notamment la préparation de notre réunion publique de Saint-Brieuc. (Pour tous contacts avec la section, s'adresser à Yvon Fichou, les Acacias, rue du Manoir, Guingamp).

REUNION PUBLIQUE DE SAINT-BRIEUC

Notre camarade R. Chevalier, conseiller municipal de Pleumeur-Bodou, après une brève présentation de l'UDB, donna la parole à R. Leprohon. Sur le thème « Chômage, licenciements, sous-emploi en Bretagne. Pourquoi un parti de gauche breton ? », l'orateur, passionna la salle où 61 personnes attentives avaient pris place. Des questions pertinentes permirent ensuite aux assistants de participer à de fructueux échanges. A l'issue de la réunion, livres et journaux (Pobl Vreizh en particulier) furent vendus par des militants de la section, aidés de sympathisants.

SECTION DE NANTES

Durant le mois d'avril, la section a effectué deux collages d'affiches, créé de nouveaux dépôts du P.B., tenu ses deux réunions mensuelles...

SECTION DE PARIS

La section de Paris a tenu régulièrement ses réunions où ont été en particulier discutés les problèmes des Bretons émigrés à Paris et de l'action à mener envers eux. A la suite d'une réunion de sympathisants, des adhésions ont eu lieu.

La section participe au « Comité de soutien à la révolution basque ».

SECTION DE RENNES

La section de Rennes s'est penchée sur les problèmes socio-économiques de la région rennaise (grève de la S.P.L.I.), l'affaire Jean Garnier de Redon, l'accident du passage des Carmélites).

Un exposé très intéressant fut fait par un sympathisant au cours d'une réunion de section sur le syndicalisme ouvrier en Bretagne au début du siècle.

Une autre réunion de section fut surtout consacrée à l'étude de la charte du Parti.

SECTION DE VANNES

Pendant ce mois, la section de Vannes a surtout porté ses efforts sur la propagande en multipliant les abonnements et réabonnements au P.B. Elle a aussi réfléchi sur la charte et établi un programme d'activité.

Notre action s'étend et rencontre petit à petit de nouveaux sympathisants.

Souscription permanente pour le progrès du « Peuple Breton »

Le Congrès de Guidel III, en fixant des objectifs clairs à l'action de notre Parti, a montré le réalisme de nos militants.

Votre aide, amis lecteurs, rendra leur action encore plus efficace. Afin que « Le Peuple Breton », organe de la presse socialiste bretonne, puisse inlassablement dénoncer les flatteries, les promesses, les mensonges des notables aux ordres, qu'il puisse démystifier l'information-opium qui asservit notre peuple, nous nous adressons encore à vous.

Chaque obole, si minime soit-elle, fera progresser notre journal. Nombreux seront de plus en plus nos compatriotes à refuser le breton colonisé, le breton déporté, le breton assassiné. Militants, sympathisants, nouveaux lecteurs, répondez à notre appel pour que vive notre pays !

DEUXIEME LISTE

— Anonyme, « Pour une Bretagne socialiste »	50 F
— Pour le P.B., section de Vannes ..	50 F
— Anonyme, Pont-de-Buis	5 F
— Anonyme, Bourg-la-Reine (92)	5 F
— F. Le Lann, Saint-Brieuc	10 F
— Anonyme, Choisy-le-Roi (94)	5 F
— Q.A. « Sachez que chaque mois, j'apprécie la lecture du journal. Continuez ! »	10 F
— T. M.-A. en Nouvelle-Zélande	5 F
— C. J.-C., Brest	5 F
— M. Houssard, Paris	50 F
— Anonyme, Rennes	10 F
— Gw. J., Brest	25 F

Total de la 2^e liste

Report de la liste précédente ..

TOTAL

le compte des familles des travailleurs, des commerçants et artisans qui tiraient de l'existence à Redon de l'usine Jean Garnier, c'est peut-être 5 000 personnes qui vont subir le verdict du curateur. On comprend l'inquiétude de la population.

Inquiétude d'autant plus fondée que le Pays de Redon est l'un des secteurs les plus sous-développés de Bretagne. L'exode a frappé brutalement les cantons d'Allaire, La Gacilly, Rochefort, Saint-Nicolas, Guéméné, Pipriac... Au milieu de ce « pays » déshérité, Redon, avec 43 % de la population active dans la catégorie « manœuvres » et « ouvriers spécialisés », fait figure de ville ouvrière. Mais, tandis que cette catégorie passait de 37 % de la population active en 1954 à 43 % actuellement, la proportion d'ouvriers qualifiés diminuait dans le même temps de 22 % à 18 % (1). Anciennement fondée sur la transformation de matières premières locales, l'industrie redonnaise est devenue essentiellement une industrie de main-d'œuvre. Cette évolution fut rendue possible par les disponibilités du milieu rural qui acceptait de travailler à n'importe quel prix. En fait, la ville a vu disparaître sa main-d'œuvre qualifiée vers des centres plus favorisés (Rennes, la Loire-Atlantique...). On peut dire que Redon n'est qu'une étape de l'exode de la main-d'œuvre rurale excédentaire vers les centres où le marché du travail est plus « accueillant ».

Dans ces conditions, les menaces qui pèsent sur l'usine Jean Garnier ne sont pas pour diminuer l'anxiété de la population.

LA SITUATION DE L'USINE JEAN GARNIER N'EST PAS DUE AU SOUS-DEVELOPPEMENT DU PAYS DE REDON

On pourrait croire que les difficultés actuelles de l'usine Garnier viennent de celles de l'ensemble du Pays de Redon. C'est ce qu'essaient de faire croire des capitalistes locaux et certains de leurs alliés qui veulent masquer les problèmes internes de l'usine. Ou ils invoquent les difficultés entraînées par les restrictions de crédit.

Il n'en est rien. Car la crise de l'usine vient de mauvaises orientations économiques et d'une gestion déplorable. L'affaire Garnier, de père en fils, était gérée par un seul homme qui décidait de tout avec des méthodes artisanales qui ne correspondaient nullement aux exigences d'une usine de 800 employés. Et maintenant l'usine — fruit du labeur de trois générations de travailleurs — verra son orientation dépendre du verdict d'un curateur.

LE COMITE D'ENTREPRISE N'AVAIT REÇU AUCUNE INFORMATION

Le Comité d'entreprise qui existe dans l'usine Jean Garnier depuis une dizaine d'années n'a reçu — et bien entendu non plus celui des F.A.O. de Vitré, mis en place il y a deux ans — aucune information sur la situation de l'entreprise, alors qu'une mauvaise gestion semblait exister depuis plusieurs années.

D'ailleurs, malgré des demandes répétées des délégués de Redon et de Vitré, la direction n'a jamais, contrairement à la loi, accepté de verser une cotisation pour le budget du Comité d'entreprise.

Lors des rencontres demandées par les délégués du personnel en mars dernier, Jean Garnier avait assuré qu'il n'y aurait pas de réduction de la durée du travail et que la situation de l'entreprise était bonne. Une semaine plus tard, le même Garnier annonçait les réductions au temps de travail et qu'un curateur avait été nommé. Alors ? Est-ce sérieux pour une entreprise qui fait vivre à Redon et Vitré 1 200 travailleurs et leurs familles ?

LA SUITE DES EVENEMENTS

Quelques jours après l'éclatement de la crise, M. Rival's, président du Tribunal de Commerce de Rennes, s'occupait lui aussi de l'affaire : le 8 avril, était nommé dans l'usine de Redon un curateur adjoint, choisi parmi le personnel, puis créé un Conseil de direction composé de quatre membres dont un militant C.F.D.T. et un autre C.G.T. (de même le 13 avril, étaient désignés aux F.A.O. de Vitré un curateur adjoint et un conseil de direction).

Le Conseil de direction devait être, assurait-on, directement intéressé au redressement de l'entreprise. Mais, dans un tract distribué le 20 avril, la C.F.D.T. — qui avait espéré obtenir du Conseil de direction les informations économiques et financières que le Comité d'entreprise ne pouvait fournir — affirmait : « A la date du 20 avril, deux semaines après la décision de la direction de réduire les horaires, nous sommes obligés de constater que la situation n'est pas plus claire, les informations sont, d'ailleurs aussi rares avec le « Conseil de direction » qu'avec le Comité d'entreprise. » Et dans ce tract, la C.F.D.T. annonçait que, compte tenu du manque d'information du Conseil de direction et de la venue dans ce Conseil de deux cadres, sans que les délégués aient été consultés, elle démissionnait de ce prétendu Conseil de direction. (D'ailleurs l'un de ces deux cadres a une grosse part de responsabilité dans la situation de l'usine, et le personnel le sait bien).

Et maintenant ? Rien n'est réglé. L'usine Jean Garnier et les F.A.O. de Vitré sont les entreprises les plus importantes de Redon et de Vitré, deux petites villes d'Ille-et-Vilaine qui connaissent le sous-développement. C'est dire combien le problème est important. On craint la liquidation judiciaire et la suppression des emplois.

La C.F.D.T. pour sa part, a demandé que la mauvaise gestion de la direction soit sanctionnée et que des démarches soient entreprises pour les deux usines de Redon et Vitré afin qu'elles soient prises sous responsabilité publique (possibilité d'un accord avec la Société nationale Renault).

Les syndicats restent vigilants. Des militants n'excluaient pas ces temps derniers la possibilité d'actions de masse pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation économique de Redon.

C'est urgent, pour que le Pays de Redon ne devienne pas encore davantage un coin de misère.

J. ROUDAUT.

(1) Ces chiffres sont tirés d'un mémoire réalisé il y a quelques mois par Mlle Armeille Bihan à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.

IFFIG



dément son exclusion des colonnes du « Peuple Breton ». Nul virus gauchiste n'a jamais franchi le mur de son chapeau rond ; la preuve, c'est qu'il a lu « Le Monde » et y a découvert, sous la plume du ministre Bettencourt, qu'il était, non pas ouestien occidental, ni ouestien extrême, ni même ouestien large, mais habitant de l'OUEST PROFOND, ET NOTAMMENT DE LA BRETAGNE. De cette profondeur Iffig a reçu la lumière. Il a compris ce que voulait dire monter à Paris, il a compris ce que voulait dire réserver de main-d'œuvre (un réservoir s'entend d'autant plus profondément que son contenu est explosif...). Comment expliquer notre « vocation » à recevoir des sous-marins atomiques, ou à gratter le dessous des océans, si notre ouest avait été moins profond ? Sans compter la discrète allusion à la ville d'Is, capitale historique de l'Ouest profond ! Il reste que la politique du gouvernement français en Bretagne écœure Iffig de plus en plus... profondément.

au 10 mars 1969 (cf. le « Peuple Breton », nos 64, 65, 66, 71). M. J. P..., délégué CFDT, fut muté dans les locaux que possède l'entreprise à l'abattoir du Moulin-Blanc, et sans la moindre motivation. Là, on lui fit effectuer un travail de manœuvre, alors qu'il était auparavant responsable d'un poste de fabrication et, de plus, employé des salaisons Beg-Avel depuis une quinzaine d'années.

Non content de cela, le patron alla jusqu'à faire contrôler par huissier le travail effectué par le délégué syndical (il s'agissait de fabrication d'andouilles), lui reprochant un rendement insuffisant !

Faut-il rappeler aussi qu'à l'usine Beg-Avel, on ne juge pas nécessaire de mettre suffisamment de bancs à la disposition du personnel pour lui permettre de s'asseoir durant la pause « casse-croûte ».

● **Mauvais équipement** : L'entreprise fournit à chaque ouvrier deux vestes et une paire de bottes par an : ceci est nettement insuffisant ; les bottes en particulier sont très rapidement hors d'usage.

● **Travail pénible** : Ce n'est pas M. Louis Marc qui pourra dire le contraire, alors qu'il précise dans ses offres d'emplois : « Cherche femmes robustes, minimum 30 ans » (« Le Télégramme », 7 mars 1970).

Les cadences exténuantes, l'insécurité de l'emploi, le mépris entraînent chez les travailleurs une lassitude physique et morale dont les conséquences se traduisent par le nombre élevé des accidents du travail.

- Exemple, de novembre à janvier :
 - M. A... : fracture du bras, cause : glissade ;
 - M. B... : fracture de la jambe, cause : glissade ;
 - Mme C... : fracture du poignet, cause : glissade ;
 - M. D... : doigts coupés : 20 jours d'arrêt de travail ;
 - M. E... : coupures : 10 jours d'arrêt de travail, et la liste n'est sans doute pas close...

QUE TRADUIT TOUT CECI ?

● **Un mépris total des travailleurs** : Les méthodes utilisées à Beg-Avel n'ont d'équivalentes que celles des garde-chiourmes de Transocéan à Brest ou de Citroën à Rennes.

● **Le seul souci du profit**, dont les travailleurs font les frais et qui se traduit pour eux par des salaires de misère et des conditions de travail déplorables.

● **Une conception bien particulière des responsabilités envers la collectivité** :

M. Marc, conseiller général, adjoint au maire de Brest, ne déclarait-il pas en effet, à la suite des grèves de février-mars 69 dans son usine :

« Je m'étonne que les responsables syndicaux locaux aient crû bon de mettre en cause le conseiller général et l'adjoint au maire que je suis, alors que seul le directeur des salaisons Marc Beg-Avel était partie prenante dans ce conflit. »

Le patron de Beg-Avel semble oublier facilement que ceux qu'il exploite sont aussi ses administrés et que, de ce fait, il a des comptes à leur rendre ! Il oublie aussi que la notion de responsabilité n'est pas une notion restrictive mais globale et générale.

● **On voit donc que le patronat breton n'a rien à envier au capitalisme français, il s'y entend tout aussi bien dans l'exploitation des travailleurs. Il convient donc de le combattre avec la même énergie, surtout lorsque, par ailleurs, il prétend œuvrer pour la Bretagne et la région.**

Les travailleurs bretons, d'ailleurs, ne s'y trompent pas. Ils réagissent vigoureusement, comme le montrent, entre autres, les grèves de chez Le Minor, à Pont-L'Abbé ; l'occupation de la Manufacture Brestoise de Confection ; les grèves aux Etablissements Huard de Châteaubriant, démontrant ainsi que pour combattre l'exploitation inhumaine de la classe ouvrière, exiger le respect et la dignité, ils doivent s'unir et s'organiser.

Section de Recouvrance.

Au Passage des Carmélites

à RENNES

2 OUVRIERS TUÉS

Le 6 avril 1970, deux ouvriers ont trouvé la mort sur un chantier de démolition, au Passage des Carmélites à Rennes. Les conditions de travail des ouvriers du bâtiment tuent et il est un quartier neuf d'un certain standing à Rennes où s'est vérifié tragiquement cette « nécessité ».

Mesures de protection insuffisantes, impudence, souci de rentabilité, d'aller vite pour plus et mieux exploiter.

Au Passage des Carmélites, il y a cela, mais aussi autre chose. D'abord l'accident aurait pu faire encore plus de victimes : six ouvriers travaillaient sur le chantier au moment où le fait s'est produit.

Le Passage des Carmélites est un édifice de la fin du XVII^e siècle qui était inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques. Il se trouve légèrement au nord du périmètre sauvegardé qui comprend tout l'ensemble historique du centre de Rennes. Le bâtiment était surtout intéressant par son escalier en bois situé sur la face arrière du Passage. On sait le caractère dérisoire du budget des Monuments Historiques, le peu de moyen de coercition sur les propriétaires pour l'entretien sinon la sauvegarde de tels bâtiments. Les propriétaires du Passage dont notamment un riche marchand de bois de Rennes étaient surtout soucieux de récupérer le terrain pour y construire un immeuble de grand standing : les loyers seraient bien supérieurs à ceux qu'ils récupéraient sur des locataires aux modestes ressources.

Ces locataires, eux, ne souhaitaient pas partir. Une solution possible aurait été avec des fonds tripartites (propriétaires, Etat, ville) de restaurer à temps — c'est-à-

dire il y a une dizaine d'années — de procéder à un curetage pour rendre salubres et confortables les logements sans en chasser les modestes locataires.

Le jeu des intérêts privés, la complicité de fait ou l'inertie des pouvoirs publics ont abouti à la solution la plus contradictoire.

Le 29 octobre 1969, un arrêté d'expulsion était pris par la Cour d'Appel de Rennes. Cet arrêté fut exécuté en février 1970. On décida de conserver le pan coupé, c'est-à-dire la façade en pierre du Passage — sans grand intérêt architectural — et de détruire le reste, y compris l'escalier en bois. On reconstruirait dans le style tout le reste. Il est à noter que la mort des deux ouvriers — on serait tenté d'écrire le meurtre — n'a rien changé à ces projets aberrants.

On peut se poser des questions sur les résultats de cette politique :

1°) Une dégradation maximale des édifices qui arrivent à la limite de l'effondrement (ex. : place du Champ-Jacquet, rue Derval, etc...) et ses conséquences : évacuation des locataires aux revenus souvent très modestes et *insécurité*.

2°) Des interventions tardives de sauvetage et de restauration liées aux profits que peuvent tirer les propriétaires de la location de fonds de commerce de luxe et d'appartements de haut standing situés au centre de Rennes.

3°) Des plus-values qui ne sont perdues ni pour les entrepreneurs ni pour les architectes chargés de ces « restaurations » — reconstructions.

La Section de Rennes.

MENACES SUR LES ETABLISSEMENTS D'ETAT

ARSENAUX, POUDRERIES...

Depuis 1963, les ministres des Armées affirment que pour continuer d'exister, les établissements d'Etat doivent devenir compétitifs, et apporter plus de souplesse dans leur gestion. Dans cette intention, les ministres parlent d'une forme d'entreprise où pourraient venir s'investir des capitaux privés. C'est pour manifester l'opposition radicale des ouvriers à une telle formule, qui ne manquerait pas de modifier les statuts juridiques des établissements d'Etat, que les principales centrales syndicales (C.G.T., C.F.D.T., F.O.) ont appelé les personnels horaires et mensuels à une grève de 24 heures, le 8 avril. Cette grève a été largement suivie en Bretagne où l'on sait le nombre important d'ouvriers, travaillant dans les arsenaux :

- A l'arsenal de Brest, plusieurs milliers de grévistes ont assisté à un meeting inter-syndical, de 80 à 100 % selon les avis.
- A la poudrerie de Pont-de-Buis, où l'inquiétude est particulièrement vive, puisque sa suppression a été annoncée, il y avait près de 100 % de grévistes.
- A l'arsenal de Lorient, la grève a été observée par 4 500 personnes.
- A l'arsenal de Rennes, près de 90 % du personnel ont suivi la grève.
- A l'arsenal de Vannes, la quasi totalité du personnel a suivi la grève.

LES SYNDICATS UNANIMES S'OPPOSENT AUX PROJETS GOUVERNEMENTAUX. POURQUOI ?

1°) Un changement du statut juridique de ces établissements provoquerait progressivement, mais sûrement des modifications de statut du personnel. On supprimerait les avantages spéciaux tels que :

- la retraite à 60 ans avec 80 % du salaire, qui serait remplacée par la retraite à 65 ans avec 40 % du salaire ;
- L'indemnité de licenciement (actuellement de l'ordre de 200 000 AF) n'existerait plus ;
- les avantages accordés à la femme du travailleur disparaîtraient. En cas de décès du mari en activité, elle peut actuellement prétendre à la concession immédiate d'une pension de veuve, alors que dans le régime général, il lui faudrait attendre 65 ans.

L'ARSENAL DE RENNES

Les premières menaces du ministère des Armées contre l'arsenal ou Atelier de Construction de Rennes datent de 1963.

DE 1965 A 1969

Ces menaces se concrétisèrent en 1965 par l'interdiction de tout embauchage.

En 1966, l'Ecole d'apprentissage fut fermée, l'école d'autant plus grave que cette école fournissait à l'Etablissement la quasi-totalité de ses ouvriers professionnels.

Ces deux mesures eurent pour effet de réduire l'effectif de 920 personnes en 1965 à 620 à la fin de 1969, et en même temps d'augmenter la moyenne d'âge du personnel.

UN ARSENAL NON RENTABLE ?

Ces deux mesures auraient pu faire craindre une sérieuse augmentation des prix de revient. Il n'en est rien. C'est ce qu'a révélé dans une analyse publiée fin novembre 1969, le Comité de Défense de l'Atelier de Construction (comité comprenant la C.G.T., la C.F.D.T. et F.O.) : le coût des produits fabriqués par l'Atelier de Construction de Rennes n'est pas plus élevé que celui des mêmes produits élaborés par l'industrie privée et cela malgré des charges plus lourdes, en particulier la T.V.A. non récupérable.

Une décision de fermeture ou de cession ne peut être justifiée par des considérations de rentabilité. Elle paraîtrait d'autant plus aberrante qu'au cours des années 1968-1969, des dépenses importantes ont été engagées afin de regrouper dans l'enceinte de l'annexe « Courouze » la totalité des services, pour aboutir à une activité plus ordonnée, et donc plus rentable de l'ensemble de l'Etablissement

DESILLUSION DU PERSONNEL

Il n'est pas envisageable que l'Etat ait eu la volonté délibérée de restreindre, à grands frais, un ensemble industriel aussi important en vue d'une cession ou d'une fermeture.

La désillusion du personnel est d'autant plus grande que ce transfert, gage apparent d'un regain d'activité, n'était qu'un leurre, comme allaient le montrer les décisions annoncées le 27 octobre 1969 par Debré, ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale.

LES DECISIONS DE LA COMMISSION PARITAIRE OUVRIERE DU 27 OCTOBRE 1969

Au cours de la réunion de la Commission Paritaire Ouvrière des travailleurs de l'Etat du 27 octobre 1969, Debré annonçait pour l'Atelier de Rennes :

- 100 emplois de moins (sur les 2.500

qui seraient supprimés dans les Etablissements de la Défense Nationale de l'exagone au cours du 1^{er} semestre 1970),

— une étude visant à la fermeture, avec recherche par la D.M.A. (Délégation Ministérielle à l'Armement) « d'un interlocuteur valable » (?).

Pourtant, depuis des nombreuses années, le personnel souhaitait l'ouverture d'activités nouvelles. Bien au contraire :

— actuellement, l'établissement n'assure plus que la fabrication de douilles pour matériels d'artillerie et le montage de véhicules de servitude, alors que de nombreuses commandes d'armement sont confiées à des industriels privés ;

— l'effectif de l'arsenal diminuait de 105 personnes le 1^{er} avril 1970.

LE COMITE DE DEFENSE CONTINUE LE COMBAT

Le Comité de défense n'a pas hésité à placer le problème sur le terrain politique comme en témoigne ce communiqué paru dans la presse le 10 avril 1970 :

« Malgré la diminution d'effectif de 105 personnes au 1^{er} avril 1970, l'action du Comité intersyndical de défense de l'Atelier de construction de Rennes ne s'est pas éteinte, bien au contraire. Un certain nombre de personnalités politiques ont encouragé et aidé de leurs moyens l'activité du Comité. C'est ainsi qu'ont appuyé la demande de venue d'une commission d'enquête parlementaire à l'Atelier de construction de Rennes : M. Defferre, président du groupe socialiste à l'Assemblée, qui a saisi de cette affaire M. Longueque, membre de la commission de la Défense Nationale ; M. Robert Ballanger, président du groupe communiste, qui a fait adresser à M. Sanguinetti une demande d'envoi de délégués sur place ; M. Raymond Dronne, député de la Sarthe alerté par M. Claudius-Petit, président du groupe P.D.M.

« Ni M. Marcellin, ni M. Debré, ni M. Sanguinetti n'ont répondu aux demandes pressantes du Comité de Défense de l'Atelier de Construction de Rennes.

« D'autre part, M. René Pleven, président du C.E.L.I.B., a apporté quelques précisions concernant l'avenir de l'Atelier de construction de Rennes et la fluctuation de ses effectifs. Rassurantes à moyen terme, ces précisions n'apportent aucun élément nouveau sur l'une des préoccupations les plus graves des personnels : la garantie du maintien des statuts et du caractère d'Etat de l'A.R.S... »

LES INQUIETUDES DEMEURENT

La fermeture de l'arsenal toucherait encore plus de 500 personnes.

Le reclassement des employés dans d'autres établissements de la Défense

2°) L'investissement des capitaux privés dans l'arsenal n'est ni plus ni moins que la cession de l'arsenal à des fortunes personnelles.

On constate que les travaux effectués par les entreprises privées coûtent plus cher aux contribuables que ceux des établissements d'Etat : les exemples suivants dénoncés par la Cour des Comptes permettent de juger :

- la construction d'un escorteur par le secteur privé coûte 120 millions plus cher que sa construction à l'arsenal de Lorient ;
- l'établissement d'Etat de Limoges construisait un moteur : celui-ci coûte 33 % de plus depuis que l'établissement a été racheté par la SAVIEM.

On voit clairement quels sont les véritables bénéficiaires de la politique gouvernementale, et on comprend ainsi l'intérêt du capital privé pour les établissements d'Etat : l'Etat achète maintenant aux sociétés privées le matériel qu'il fabriquait antérieurement dans ses propres entreprises, mais à des prix beaucoup plus élevés et ceci naturellement avec l'argent des contribuables.

Tous les artifices sont utilisés pour faire croire que les arsenaux coûtent trop cher. Ainsi, affirme-t-on, par exemple, que l'heure de travail revêt un prix plus élevé et ceci naturellement avec l'argent des contribuables :

— que les entreprises travaillant dans les arsenaux n'ont pas à réaliser l'étude, la préparation et la coordination des travaux. Ces entreprises n'ont pas à supporter les frais d'encadrement et de surveillance, ceux-ci étant pris en charge par l'arsenal, ainsi d'ailleurs que les frais immobiliers (bureaux, magasins, ateliers) ;

— que les entreprises privées travaillant à l'arsenal disposent gratuitement de l'énergie (courant électrique, pression hydraulique, ou comprimé) et dans beaucoup de cas de l'oxygène et de l'acétylène ;

— que l'arsenal supporte les frais de transport et de manutention, l'entretien des installations portuaires (bassins, grues, installations de pompage), des services de sécurité, du parc à machines, etc...

Ainsi après avoir évité toutes dépenses de fonctionnement aux entreprises privées, on affirme sans vergogne que les arsenaux ne sont pas compétitifs ; de là une grande partie du travail est confiée à ces entreprises.

Nationale ne peut être envisagé sur le plan local ou régional, ce qui entraînerait une perte sensible de leurs droits acquis : la situation actuelle du personnel qui appartenait à des Etablissements d'Etat déjà touchés par des décisions de fermeture ou de cession le montre bien.

Et la perte de ces droits s'accompagnera pour beaucoup de tant d'autres difficultés : émigration, éclatement de la cellule familiale, problèmes de logement, de scolarité, etc...

Section de Rennes.

L'ARSENAL DE BREST

A Brest, l'arsenal représente la part la plus importante de l'économie locale. 7.000 personnes y travaillent.

Depuis 1963, 1.500 emplois ont été supprimés. Ce qui est encore plus grave, c'est que rien n'a été mis en œuvre pour absorber cette main-d'œuvre sur place, on fait tout, au contraire, pour qu'elle quitte la région. Ce n'est certes pas l'annonce de la refonte partielle du croiseur Colbert qui résoudra le problème du plein emploi à Brest : ce sera tout au plus un palliatif provisoire et incomplet, mais la question reste posée sur l'avenir de l'arsenal à long terme.

On constate d'autre part qu'on enlève, de plus en plus, ses propres marchés à l'arsenal pour les confier à des entreprises privées (même si l'étude du matériel a été faite par l'arsenal) ; la fabrication elle-même sera alors faite dans une entreprise privée située le plus souvent en dehors de la Bretagne, en général à Paris.

Certains cadres sont complices du capital en passant aux grosses entreprises privées des marchés que l'arsenal aurait pu réaliser. Aussi n'est-il pas étonnant de voir parfois ces entreprises embaucher des ingénieurs qui « leur ont rendu service », ou qui pourront, par leur connaissance de l'arsenal, en extorquer le plus de bénéfices possibles.

Un autre argument souvent mis en avant contre les arsenaux, est qu'ils ne sont plus adaptés à notre époque : Alors pourquoi ne pas les reconverter ?

Les travailleurs de l'arsenal aimeraient mieux être employés par les civils que par l'armée. De plus, les compétences du personnel de l'arsenal sont lointines de se limiter au domaine militaire, comme on a trop tendance à le croire : les ouvriers de cet établissement ont déjà construit des cargos, des charbonniers, des paquebots, des pétroliers...

D'autre part, dans le domaine de la détection sous-marine, l'arsenal possède un personnel hautement qualifié. Or, cette spécialité ne se limite pas aux sous-marins et au matériel de guerre, elle prend aussi une importance de plus en plus grande dans le domaine de la pêche (à bord des bateaux eux-mêmes), et dans les centres d'études marines, tels que le C.N.E.X.O. en cours d'installation à Plouzané.

Il ne s'agit pas de répertorier ici toutes les possibilités de l'arsenal ; cette énumération permet cependant de prendre conscience du fait que ce genre d'établissements possède un potentiel humain remarquable par sa formation ; la structure et les moyens dont disposent les arsenaux les rendent aptes à une reconversion civile qui pourrait se faire dans un très proche avenir, encore faut-il le vouloir, et l'Etat ne le veut pas.

Section de Brest-Recouvrance.

Prochain numéro :

- La Poudrerie de Pont-de-Buis,
- Les Arsenaux de Lorient et de Vannes.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT

Pierre GUERROT & Fils

5, RUE MADAME DE SEVIGNE
QUIMPER — ERGUE-ARMEL

TERRASSEMENT
MAÇONNERIE
BETON ARME

CHARPENTE
MENUISERIE

Téléphone : 10-91

PRESSE-OPIUM (suite*)

LA MILITARISATION DANS LE MOR-BIHAN

Un bruit de

M. LELONG, est-ce comme
cinquante milli-
NOR...
de...
cette fameuse politique étran-
gère.
Deux ou trois officines se par-
tagent la clientèle de ces
1.000 Français, qui pensent pour
50 millions. Elles ne laissent pas
d'avoir, les unes et les autres,
une certaine orientation politi-
que. Elles se tirent ainsi des
bourres et se neutralisent plus
ou moins. Mais l'imposture
demeure. L'abus de confiance
est aggravé d'une pression inad-
missible sur l'opinion, donc sur
la liberté d'expression, source de
toute liberté. Impossible de
prendre connaissance d'un son-
dage d'opinion sans entendre
dans le lointain comme un bruit
de chaînes.

A. KERDANIEL.

Cliché « Peuple Breton »

Ce beau plaidoyer en faveur de la liberté d'expression est paru le 7 février 1970 dans « LE TELEGRAMME DE BREST » sous la signature de Kerdaniel, rédacteur en chef politique de ce journal. Dans la même semaine, « LE TELEGRAMME » refusait (1) l'insertion en « tribune libre » d'une « lettre ouverte à M. Lelong, député U.D.R. », émanant d'une responsable communiste. M. Lelong ayant publiquement déclaré : « *Devant l'affaiblissement de la volonté des pouvoirs publics de se préoccuper de notre avenir, ne soyons pas trop pessimistes, mais restons vigilants* » (« LE TELEGRAMME », 26 janvier 1970, qui consacre une demi-page aux propos de l'honorable député-robot), cette lettre ouverte relevait la contradiction dans l'attitude de M. Lelong, qui prétendait à Morlaix défendre les intérêts des travailleurs bretons tandis qu'il apportait à Paris son soutien au gouvernement responsable de la politique qui menace ces mêmes travailleurs. Afin que l'on puisse juger sur pièces, nous extrayons de ce texte, paru en définitive dans « BRETAGNE NOUVELLE », supplément régional de « L'HUMANITE-DIMANCHE » du 15 février 1970, le passage ci-après :

« Si je comprends bien, la politique de Pompidou-Chaban est bonne pour tout le monde — sauf pour les électeurs de M. Lelong : dans toute la France, le gouvernement aide les grandes surfaces à écraser les petits commerces, mais dans le Léon, on prétendrait faire l'inverse, les enfants auraient des bourses plus importantes, on « repenserait les structures agricoles » ? Non seulement, ce ne serait pas très moral... mais surtout, ce n'est pas sérieux.

Le 8 mai 1968, l'ensemble des organisations syndicales bretonnes l'avait déjà compris qui réclamait une régionalisation véritable fondée sur « la mise sous contrôle public des secteurs-clés de l'économie ».

L'industrialisation de notre région ne se fera pas sous un régime où la seule loi est celle du profit et de la rentabilité des capitaux.

Les tentatives les plus récentes ne sont guère prometteuses : Brennilis ferme après le kaolin — aujourd'hui, c'est la SEROM dont M. Lelong fait imprudemment un symbole.

La solution existe — démocratique —, mais elle passe nécessairement par la lutte contre le gouvernement auquel

M. Lelong reste fidèle malgré ses appels locaux à la « vigilance ».

La sagesse populaire dit : on ne peut faire plaisir à tout le monde et à son père.

On ne peut pas être pour le petit cultivateur et pour le Plan Vedel à Paris. On ne peut pas dans le même temps voter l'amputation des crédits de l'Education nationale et réclamer l'augmentation des bourses. On ne peut pas en même temps défendre les intérêts des travailleurs et ceux de la Banque Rothschild.

Il faut choisir, M. Lelong !

Qu'est-ce donc qu'une « tribune libre » comme celle du « TELEGRAMME » où fonctionne une censure politique qui écarte les textes susceptibles de déplaire aux représentants du pouvoir en place ? Et de quoi sinon d'hypocrisie qualifier un journal qui prétend défendre la liberté d'expression alors même qu'il applique de tels procédés ?

C'est de la même manière qu'a disparu dans la trappe un communiqué de la section du P.C.F. de Saint-Pol-de-Léon à propos des élections cantonales à Taulé, remis à la rédaction du « TELEGRAMME » le 3 mars dernier, et ce après que ledit journal ait annoncé qu'il publierait tous les communiqués électoraux dans le cadre de la campagne pour les cantonales.

On se souvient sans doute par ailleurs de la condamnation à mort par les tribunaux répressifs franquistes du patriote basque Arrizabalaga (cf. « LE PEUPLE BRETON » n° 74) et de l'action menée à ce sujet à Brest par diverses organisations, dont le P.C.F., le P.S.U., la C.G.T., etc., A L'INITIATIVE DES SECTIONS LOCALES DE NOTRE PARTI. Or « LE TELEGRAMME » a rendu compte de l'affaire en OMETTANT DE MENTIONNER L'U.D.B. PARMI LES ORGANISATIONS PARTICIPANTES.

Enfin, le vendredi 10 avril dernier, notre Parti organisait une réunion publique à Lesneven, un communiqué ayant été rédigé pour l'annoncer dans la presse et transmis à la rédaction du « TELEGRAMME » le mardi soir 7 avril. Le jeudi 9, le communiqué n'ayant pas paru dans l'édition concernée, un de nos camarades s'est rendu sur place, à la rédaction du « TELEGRAMME », rue Anatole-Le Braz à Morlaix, pour s'assurer qu'il paraîtrait le lendemain. Le bureau de « rédaction locale » ne put résoudre le problème sans en référer à M. Collinet, rédacteur politique, qui, sans vouloir écouter notre camarade et sans juger nécessaire de faire montre à son égard de la moindre trace de politesse, lui avoua tout net que LES COMMUNIQUES EMANANT DE L'U.D.B. ETAIENT SYSTEMATIQUEMENT REJETES, sous prétexte que « LE TELEGRAMME » était attaqué — grossièrement paraît-il — dans « le journal de l'U.D.B. ». (Notre titre « LE PEUPLE BRETON » est sans doute un gros mot qui écorcherait les lèvres de ce Monsieur.)

Il y a là une tentative pour le moins suspecte de placer sur un plan quasi-moral, en feignant la juste indignation du père noble, une affaire qui est en réalité POLITIQUE. C'est d'une volonté politique de nuire dans la pratique à notre action que nous apparaît en effet procéder le « caviardage » de nos communiqués, escamotant l'information sur nos réunions, comme est politique la volonté de faire croire aux Bretons qu'un port pétrolier viendrait s'installer à Brest, bien longtemps après l'abandon officiel du « projet » (cf. « LE PEUPLE BRETON » n° 75). C'est encore d'une volonté politique de refuser à l'opposition démocratique le droit de s'exprimer que témoignent les exemples que nous avons cités au début de cet article. Tout ceci justifie assez que nous puissions attaquer l'attitude d'un journal comme « LE TELEGRAMME », dont la fonction de

Le Mor-Bihan, chacun le sait, est l'un des premiers départements alcooliques de France. C'est aussi l'un des plus militarisés. Qu'on en juge :

dron amphibie de troupes de Marines et une compagnie de Plage installés à Fort-Penthièvre.

— TROIS ECOLES MILITAIRES :

- Ecole Spéciale Militaire de Coëtquidan (Saint-Cyr) ;
- Ecole Militaire Interarmes (Coëtquidan) ;
- Ecole des Fusiliers Marins (Lorient).

— DEUX REGIMENTS EN STATIONNEMENT A VANNES :

- Le III^e RIMA.
- Le RICM.

Dans Bretagne-Dimanche du 18 janvier 1970, M. Cressard souligne l'importance en Bretagne du secteur militaire qui donne sa subsistance à plus de 25 000 salariés. Il s'étend ainsi, complaisamment, sur le rôle humanitaire de l'armée : lutte contre la marée noire à Audierne et Penmarc'h, désenclavement du port d'Hoëdic, organisation de la circulation routière, sauve-

— DEUX CAMPS D'ENTRAINEMENT :

- Camp de Coëtquidan (au moins 6 000 ha) ;
- Camp de Meucon (plus de 1 000 ha : c'est là que s'entraînent les éléments du RIMA



Cliché « Le Peuple Breton »

qui viennent de relever le 1^{er} REP au Tchad...);

tage en mer par les avions de Lann-Bihouée... Mais en fait :

— QUATRE CHAMPS DE TIR :

- Polygone de tir de la Commission d'Expérience de Gâvres : périmètre compris entre Gâvres, Plouharnel, Quiberon et Groix, « lieu topographiquement unique en France », (cf. la brochure « La Marine à Lorient », 1966) ;
- Champ de tir de Meucon ;
- Champ de tir de Coëtquidan ;
- Champ de tir de Saint-Pierre-Quiberon.

— Le sauvetage en mer n'est que la troisième mission (« mission annexe ») des Bases Aéronavales.

— M. Cressard oublie de signaler que les emplois de la Défense Nationale baissent en Bretagne ; ainsi, pour les seuls quatre départements de la région-croupion, ils sont passés de 25 930 en 1962 à 25 440 en 1968 (INSEE).

— Enfin, les manœuvres continuent de plus belle en Bretagne. Après « Hermine 70 » et « Iris orange », nous avons encore eu une série de manœuvres en presqu'île de Rhuy récemment : déjà, trois exercices pour la première moitié de 1970...

— DEPOT D'EXPLOSIFS DE SAINT-AVE.

— DEUX BASES MILITAIRES :

- Base Aéronavale de Lann-Bihoué : 750 ha « la plus importante de France » (« La Marine à Lorient ») ;
- Base Sous-Marine de Lorient (une escadrille de sous-marins) avec en plus, un esca-

Pendant que le problème de la main-d'œuvre ne cesse de se poser dans le Morbihan, la militarisation ne cesse de renforcer sa présence. Et la propagande officielle travaille à faire l'intégration de l'armée dans la nation, à développer le mythe de l'armée sympathique et généreuse !

J. R.

presse-opium ne sera jamais assez dénoncée. Mais à l'époque où le journalisme digne de ce nom était encore chose courante, de telles attaques, aussi violentes soient-elles, auraient entraîné une réponse par voie d'article, voire l'ouverture d'une polémique, que nous ne craignons pas (2). Au lieu de cela, « LE TELEGRAMME » nous oppose un silence honteux et la censure.

Nous laissons nos lecteurs juger eux-mêmes où se trouvent la grossièreté et surtout la mauvaise foi, politique-ment orientée.

SECTION DE BREST-CENTRE.

* Voir les n° 77 et 78.

(1) Encore le terme « refuser » n'est-il pas exact puisque l'auteur d'un texte n'est même pas informé du sort fait à celui-ci.

(2) Que l'on ne vienne pas nous objecter qu'un quotidien à grand tirage comme « LE TELEGRAMME » ferait un trop grand honneur à un mensuel de diffusion plus limitée comme le nôtre en engageant avec lui une polémique. Notre audience relativement modeste n'empêche pas en effet « LE TELEGRAMME » de reprendre — sans nous citer — les idées que nous lançons, comme il l'a fait récemment (cf. éditorial du n° 76 du « PEUPLE BRETON ») à propos du débat que nous avons publié l'été dernier sur les fêtes folkloriques.

LES AGRICULTEURS BRETONS

et le Marché Commun

(Suite des n° 73, 75, 76 et 78)



L'agriculture bretonne se caractérise à la fois par son DYNAMISME et sa FRAGILITE. Dynamisme sur le plan de la production et sur celui de l'organisation et de la commercialisation. C'est de toutes les régions françaises, celle qui a connu le taux d'expansion agricole le plus élevé depuis 1950. Mais ce dynamisme imposé par les problèmes sociaux et économiques de la Bretagne (surcharge agricole, sous-industrialisation, etc...), ne va pas sans une grande fragilité : l'agriculture bretonne est en effet victime d'un processus de FUIITE EN AVANT accélérée, à mesure qu'elle est affrontée à l'économie de marché et à l'aggravation des conditions de concurrence qui en découle. Pourra-t-elle conserver longtemps encore son potentiel actuel dans un Marché Commun de plus en plus libéral ? Les agriculteurs bretons, au terme de leur fuite en avant, ne sont-ils pas acculés au pied du mur ?

LA FIN DES "VOCATIONS" AGRICOLES

En effet, au moment où les progrès techniques et agronomiques réduisent de plus en plus l'importance des atouts naturels dans la localisation des productions agricoles, et permettent ainsi à d'autres régions mieux placées d'assurer dans les mêmes conditions, voire dans des conditions meilleures, les productions jusqu'alors réservées à la Bretagne (processus d'industrialisation de l'agriculture, de suppression des aléas liés aux conditions physiques) ; au moment où à une ère de pénurie, succède une ère d'abondance, voire de surproduction ; au moment enfin où les industries agricoles et alimentaires commandent de plus en plus la localisation des productions agricoles et où ces industries préfèrent s'implanter dans un environnement déjà industrialisé et à proximité des grands centres de consommation, de façon à réduire leurs coûts et augmenter leur marge de profit, on assiste progressivement à la fin des « vocations » agricoles traditionnelles et au dépérissement des régions dont le caractère agricole était lié uniquement à des avantages naturels (sols, climats, etc...). Ceci concerne les régions excentrées d'agriculture traditionnelle sans spécialisation nettement définie. (Les régions viticoles par exemple conserveront encore leur « vocation », dans la mesure où les facteurs physiques demeurent déterminants dans ce domaine).

L'industrialisation et la capitalisation (part de plus en plus importante des capitaux) de l'activité agricole réduisent également sans cesse la part des facteurs sociaux et humains : l'intensification actuellement très poussée de l'agriculture bretonne s'explique par ses difficultés sociales et économiques ; étant donné la surcharge relative d'agriculteurs, l'exiguïté des surfaces qui en résulte et en outre l'absence d'emplois non-agricoles sur place qui auraient permis un « dégagement » progressif, l'intensification, permise par les progrès techniques, biologiques et chimiques récents, constituait pour le plus grand nombre, la seule solution envisageable.

Mais de plus en plus, les productions agricoles, en particulier animales (productions sans sol), se localisent en fonction d'une part, de la situation géographique de la région (proximité par rapport à l'approvisionnement en amont de la production : céréales, etc... et surtout par rapport aux grands centres de consommation), d'autre part en fonction de la « surface » financière de l'entreprise : seuls les plus solides, les plus fortunés résisteront à la concurrence, d'autant plus que la grande masse sera rapidement éliminée par le simple fait que l'activité agricole exigera de plus en plus de capitaux. En outre, ce seront surtout les industries agricoles et alimentaires qui, à l'avenir, commanderont la localisation des productions et détermineront les spécialisations régionales ; or il est clair que dans un système libéral, ces industries auront toutes les raisons de ne pas s'établir en Bretagne.

Ainsi, à la localisation des productions agricoles en fonction des aptitudes naturelles (régions céréalières, d'élevage, de polyculture, etc...), s'est surimposée, dans un premier stade, une localisation en fonction des potentialités humaines ; ceci n'a été permis que récemment par les progrès en agriculture et n'a concerné que certains types de régions. La Bretagne en est le plus bel exemple où l'agriculture

s'est orientée vers les productions les plus intensives : végétales d'abord (légumes frais, pommes de terre de semence, légumes de conserves), puis animales, sous la forme d'élevages de type plus ou moins « industriel » (volailles, œufs de consommation, porcs, jeunes bovins).

Mais de plus en plus, stade ultime de la pénétration du capitalisme en agriculture, la localisation est commandée par des facteurs strictement économiques et plus particulièrement financiers : les productions se développent dans les structures et dans les régions qui sont les plus aptes à procurer le profit immédiat maximum à l'agriculteur et, de plus en plus, à l'industriel transformateur qui tend à devenir le pôle essentiel de décision en la matière. Qu'il suffise ici de rappeler le transfert de productions telles que les petits pois et les poulets de chair de Bretagne vers la région parisienne, transfert précédé du départ des conserveries... Ainsi, la localisation de l'agriculture se fait progressivement uniquement en fonction des mécanismes libéraux. Inutile de préciser qu'un tel schéma de « développement » ne laisse aucune place à une région comme la Bretagne.

LA BRETAGNE EN VOIE DE SOUS-DEVELOPPEMENT

Les transferts de productions agricoles de la Bretagne vers des régions mieux placées par rapport à une Europe libérale et continentale et la tendance à la concentration de toutes les activités économiques dans l'« Europe utile » du Nord-Est, ne représentent que le premier stade d'un processus cumulatif de sous-développement et de désertification, auquel la politique libérale actuelle condamne la Bretagne.

Le processus de croissance capitaliste se manifeste en effet par des concentrations sur des zones privilégiées, concentrations humaines, industrielles, financières et agricoles. Mais en même temps que cette sur-concentration dans les régions aptes au profit le capitalisme rejette d'autres espaces : il provoque l'apparition de régions périphériques, marquées par l'existence de déséquilibres structurels et par un environnement sous-équipé, et qui entrent rapidement dans un processus cumulatif de sous-développement. Ces régions excentrées, éloignées par rapport aux pôles actuels de développement, deviennent de plus en plus marginales par rapport au progrès : à l'éloignement physique de ces régions « attardées », s'ajoute un éloignement économique et humain qui va s'aggravant.

On a en effet une interdépendance de plus en plus étroite entre les divers secteurs économiques : une région non-industrialisée est appelée à voir son agriculture se détériorer sans cesse (cf. le Sud-Ouest de la France et la Bretagne). Au contraire, les régions industrialisées et en expansion, concentreront progressivement l'essentiel de l'activité agricole. Dans cet esprit, l'économiste rural (et libéral) J. Chombart de Lauwe n'hésite pas à préconiser le choix de « régions constituant des pôles de croissance économique, ceci déterminant une inévitable localisation des activités agricoles dans les zones disposant des plus grandes potentialités de toutes natures : ce sont les vocations industrielles et touristiques des régions qui détermineront leur avenir agricole ».

C. CANEVET
(A suivre)

UNE ENQUÊTE DE « NI » : APPRENTIS EN BRETAGNE

« Ni » est un organe ronéoté qui sort mensuellement depuis six mois. Il s'intitule lui-même « tribune de la jeunesse progressiste de Bretagne » : Son but n'est pas de séduire une clientèle passive, mais de provoquer la vraie prise de conscience par l'engagement direct.

Les militants de « Ni » sont de jeunes travailleurs, des lycéens, des collégiens. Ils rédigent, illustrent, composent, tirent et diffusent eux-mêmes leur « journal ». En main endroit, ils se regroupent déjà en Cercles « Ni » d'étude et d'action.

Nous reproduisons ici un extrait qui nous a paru intéressant du n° 1 de « Ni » : « Enquêtes - Apprentis en Bretagne ».

Les jeunes, dans notre société capitaliste, peuvent se répartir en trois catégories : ceux dont les parents ont de l'argent et des relations : ceux-là ont leur avenir assuré ; ceux qui, à force de travail, malgré des parents peu instruits et une bourse dérisoire, ont réussi à entrer dans un lycée ou un C.E.T. : ils auront un diplôme, peut-être, mais ce n'est pas sûr — une place quelque part ; enfin, ceux qui, rejetés de l'école à 14 ans (16 ans depuis peu) se voient contraints, pour subsister, et dans l'espoir d'accéder un jour à un hypothétique C.A.P., d'entrer en apprentissage.

Comme ce sont des gars courageux, silencieux et sans défense, personne n'en parle jamais. C'est pourquoi, nous, nous avons décidé d'ouvrir un débat à leur sujet. Nous demandons à tous nos amis de lire attentivement ces pages, de nous donner leur opinion, de nous envoyer des témoignages.

Cette enquête n'est pas dirigée contre les petits artisans et commerçants. Tous n'ont pas la même attitude vis-à-vis de leurs apprentis. D'autre part, nous savons que beaucoup connaissent de grosses difficultés. C'est pourquoi ils doivent se sentir solidaires des autres travailleurs dans leur lutte pour une société meilleure.

Car c'est contre une société injuste que nous nous élevons, c'est cette société rétrograde que nous critiquons.

Les exemples que nous évoquons plus loin — parmi bien d'autres en notre possession — sont empruntés à quelques petites villes du Finistère et des autres départements bretons. Afin d'éviter toute polémique et toute brimade, nous ne citons aucun nom, aucun prénom.

L. est apprenti charcutier : son horaire de travail : de 8 heures du matin à 10 heures du soir. Sa seule détente : le dimanche après-midi, à condition de ne pas rentrer trop tard, de ne pas aller au bal ou au cinéma : « tu serais fatigué, le rendement s'en ressentirait ! ». L. est la bonne à tout faire de ses patrons : il fait les lits, prépare la salade, balaie la maison, conduit les gosses à l'école.

R. aussi apprend le métier de charcutier. Même horaire ; bien sûr, son patron tolère qu'il aille tous les quinze jours suivre des cours au C.E.G. (la loi l'exige), mais à condition qu'il retourne à son travail dès la sortie de ces cours à 17 heures ; la machine ne doit pas se refroidir.

M., lui, est apprenti chez un boulanger. Ici on commence à 2 heures du matin, on ne sait jamais quand on finira : 4 heures, 5 heures de l'après-midi... A la saison, aux fêtes, on met les bouchées doubles. Pas le temps de dormir, c'est du temps perdu !

S. aussi travaillait chez un boulanger. Il n'a pas tenu le coup. MALADE, épuisé, il a dû abandonner, sans C.A.P., sans avenir assuré. Son cas n'est pas le seul : C., qui était dans le même cas, passait sa visite médicale annuelle. Le médecin leva les bras au ciel : « es-tu complètement fou ? ». C. était à la limite de la résistance physique. Le docteur osa s'en prendre aux patrons. Il faut un certain courage pour le faire. La patronne réagit aussitôt, alarmant la population autour d'elle :

« Maintenez-vous compte, disait-elle. Si maintenant le commis doit dormir à la place de son patron, où va-t-on ? »

La brave femme s'était trahie : son apprenti devenait un « commis », c'est-à-dire un ouvrier. Oh ! la belle société qui permet d'avoir des ouvriers travaillant 16 heures par jour contre une maigre pitance et 50 ou 100 francs de pourboire par mois ! Chez les Athéniens, cela s'appelait : l'esclavage !

Nous avons demandé à G. ce qu'il pensait de sa situation d'apprenti. Il ouvrit d'abord des yeux étonnés :

« C'est bien la première fois que quelqu'un cherche à nous défendre ! D'habitude, toute le monde approuve les patrons. Nos parents nous disent : « ne te plains pas si tu veux gagner ton pain plus tard. » Nos instituteurs sont plus catégoriques encore : « ça leur fera les pieds à ces petits blousons noirs ! Pendant qu'ils travailleront ils ne feront pas de bêtises » ! Si bien que nous pensons tous que nous avons tort de nous révolter. Au contraire, on cherche à crâner : chacun se vante d'avoir un meilleur « singe », un travail plus agréable. Les apprentis sont presque tous résignés à leur sort : il faudrait leur expliquer qu'ils sont exploités » !

Oui, il faudrait... Mais personne ne le peut. Celui qui se révolte est mis à l'index. On le traite de mauvaise tête, de voyou. Plus aucun patron ne voudra le prendre. Alors, il vaut mieux plier l'échine, supporter en silence ses trois années de calvaire.

« Pourquoi vous plaignez-vous ? disent encore les vieilles générations. De notre temps, c'était bien pareil, allez ! Puisqu'on en a bavé, bavez-en vous aussi, c'est votre tour. » Ces braves gens n'oublient qu'une chose : c'est que depuis cinquante ans le niveau de vie général s'est considérablement accru. Le patron mange largement à sa faim, se construit une maison : mais son apprenti, lui, doit rester dans la misère, il y est bien, et c'est si rentable !

Et puis, demandez-leur à ces philosophes modernes s'ils ont l'intention de mettre leurs propres fils en apprentissage ! Voilà une question embarrassante, n'est-ce pas ? A moins qu'ils vous répondent franchement : « mais dites, mes fils sont d'un autre rang : je ne suis plus un pauvre, moi » !

Alors, comment se peut-il que des jeunes en soient encore là ? Que les journaux, la radio, la télé se taisent pudiquement ? Qu'aucune revendication ne soit possible ?

La raison est claire : le gouvernement entretient en Bretagne le chômage et les bas-salaires. C'est donc la bagarre pour le croûton de pain. Un apprenti de perdu, dix de retrouvés. Et c'est déjà si précieux d'être logé et nourri par les temps qui courent !

Nos camarades apprentis sont donc les premières victimes du marasme qui règne en Bretagne. Ils sont la preuve, hélas ! que la Bretagne est dans une situation de colonie.

PEINTURE - VITRERIE
PAPIERS PEINTS

Décor - Revêtements

HENRI LE LANN

44, rue de l'Eglise, 44

BREST-RECOUVRANCE

Tél. 44-81-38

TOUTES MOQUETTES ET PLASTIQUES

Rue Sainte-Thérèse B A R
— Quimper —
« CHEZ MICHOU »

Cadre breton • Ambiance sympathique
Disques (bretons - jazz - variétés)
CHOUCHENN

LE MEETING GALV DE CARHAIX

(Suite de la page 1)

LES ALLOCUTIONS A LA TRIBUNE

La réunion s'ouvrit sur quelques mots de bienvenue prononcés par Jean-René Nédélec, responsable du Groupe « Galv » de Carhaix

Alain Abgrall, de la J.E.B. prend alors la parole, successivement en breton et en français (1). Après avoir rappelé les circonstances et les bases de la création de « Galv », il dénonce la politique du gouvernement bourgeois qui vise à la « solution finale », à la liquidation de la Bretagne, de son peuple et de sa culture. « Pouvons-nous alors imaginer que la bourgeoisie française qui tient l'École et les mass-media, se souviennent tout à coup que depuis cent ans, les Bretons ont signé des pétitions et que la dernière en date a recueilli 150 000 signatures »...

« Nous savons trop bien qu'il est contraire au système colonial d'aider les Bretons colonisés à prendre conscience de leur identité... Après nous avoir mis le sabot au cou, après avoir fait de nous des nigousses parlant un patois de sauvages, vont-ils aujourd'hui nous révéler à nous-mêmes, reconnaître que nous avons une langue riche et moderne, une littérature qui vaut bien la leur, une histoire jalonnée de révoltes contre Paris et l'exploitation sociale ? »...

« Pourquoi la bourgeoisie française ferait-elle droit à nos revendications qui remettraient en cause ses intérêts ? Nos gouvernants savent trop bien que l'oppression culturelle du travailleur breton, la honte de sa langue et de son pays qu'on lui a inculquée, sont cause de ce complexe d'infériorité qui le rendent passif et résigné... »

La conclusion est alors éditoriale : « Dans ce contexte, les défenseurs apolitiques de la langue bretonne sont de doux naïfs, sauf ceux d'entre eux qui sont conscients de berner l'opinion. Pour notre part, nous savons que seule la mobilisation de ses droits culturels fera reculer le pouvoir... »

Madame Baron, déléguée de la section finistérienne de la Fédération de l'Éducation Nationale monte à la tribune et s'adresse aux participants au nom de son syndicat : rappelant que celui-ci a déjà pris position en faveur de l'enseignement des langues et cultures régionales, elle annonce que la Commission administrative de la F.E.N. du 16 avril est favorable à un échange de vue avec des représentants de « Galv ». Abgrall fait ensuite lecture de messages de solidarité du C.O.E.A. (Comité Occitan d'Études et d'Action), des G.E.E.S. (Groupes d'Études Économiques et Sociales), réunis le même jour à Morlaix et de Roger Prat, ancien député P.S.U. de Morlaix et conseiller général de cette localité.

A tour de rôle, les responsables départementaux de « Galv » dressent le bilan des actions menées dans leurs secteurs respectifs, des progrès enregistrés ou, au contraire, des difficultés rencontrées. C'est le cas des groupes de Haute-Bretagne qui éprouvent souvent des difficultés à s'implanter et à se maintenir. L'élargissement de leur action en direction de l'histoire notamment, devrait leur permettre de déboucher et d'intéresser les syndicats enseignants.

En ce centième anniversaire de la première pétition en faveur de la langue bretonne, où en sont les luttes culturelles du peuple breton ? Tel est le thème longuement développé par Fañch Broudic, secrétaire de « Galv », dans son discours prononcé dans les deux langues. Depuis le printemps 1870, cent ans de pétitions et de démarches jamais satisfaites avaient consacré la faillite d'une politique de mendicité auprès d'un pouvoir qui avait amplement démontré sa détermination à faire disparaître la langue bretonne. Le temps était venu de changer radicalement d'optique et de méthodes, d'exiger au lieu de quémander, de faire appel au peuple breton pour qu'il prenne lui-même en mains la revendication et la défense de ses droits : le temps était venu de créer « Galv », « quels sont les résultats de cette action que nous avons engagée, il y a douze mois ? Eh ! bien, je crois qu'aujourd'hui

nous pouvons dire qu'un combat nouveau est commencé en faveur de notre langue, de notre culture et de notre peuple. Aujourd'hui, le problème de l'existence de notre langue et celui de son avenir, c'est-à-dire le problème de la justice sociale à l'égard de notre peuple et celui de la décolonisation de notre pays, sont nettement posés. Qu'avons-nous donc réalisé ? » Tout d'abord, « nous avons défini dans notre manifeste et dans le Livre Blanc et Noir... le sens de notre action et notre plateforme revendicative. Second point : « ...désormais notre combat est permanent. En un an, nous avons informé les travailleurs, les enseignants et les jeunes de Bretagne... en un an, nous avons mis sur pied quelque 32 groupes locaux... des rassemblements ont été tenus avec succès dans les six principales localités de Bretagne... et c'est bien la première fois qu'une série de manifestations se succèdent ainsi pour exiger la justice en faveur de notre peuple... »

En dépit de quelques insuffisances, le bilan actuel de nos actions est donc largement positif, « d'autant plus qu'avec notre appui et notre collaboration, le combat... a encore progressé sur deux autres terrains » : d'une part, le nombre et l'audience des cours parallèles de breton se sont considérablement agrandis, d'autre part, tous les syndicats d'enseignants (S.N.E.S., S.G.E.N., S.N.I., Union Régionale C.F.D.T. de l'Enseignement privé) se sont prononcés pour l'enseignement de notre langue. Malgré tout cela et en dépit du fait que les Bretons manifestent de plus en plus clairement « ...leur volonté de voir respecter leur culture et leur dignité », la situation scandaleuse de leur langue n'évolue pas d'un iota ; le gouvernement oppose toujours le même refus méprisant aux revendications des Bretons. D'ailleurs « Est-ce qu'il ne faut pas voir dans la récente abstention de la France lors de la condamnation du régime grec par le Conseil de l'Europe, un fait significatif, alors qu'une des raisons de cette condamnation est l'article 14 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, qui interdit toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, etc... »

Fañch Broudic poursuit en montrant que la ségrégation culturelle n'est qu'un des volets de l'oppression dont est victime notre peuple. Ecrite pour l'Algérie, cette phrase de Frantz Fanon selon laquelle « misère du peuple, oppression nationale et inhibition de la culture sont une seule et même chose » s'applique parfaitement à la Bretagne.

Mais les temps changent et les données du problème évoluent. L'opinion bretonne prend conscience qu'elle a été dupée. « Aujourd'hui l'on ne pourrait plus impunément suspendre à notre cou le sabot qu'ont dû supporter nos parents, aujourd'hui le problème culturel breton est partout posé, dans la rue, dans les villages et dans les écoles. Et le pouvoir ne s'y trompe pas qui s'en inquiète... »

Face à la mauvaise foi systématique des représentants de la bourgeoisie, nous devons « lutter jusqu'à satisfaction complète de nos revendications », sans toutefois perdre de vue que cette lutte sera peut-être longue encore...

Les responsables des groupes locaux de « Galv » sont alors invités à s'exprimer au nom de leur groupe sur les actions qu'ils souhaiteraient voir développer au cours des semaines et des mois à venir. De l'ensemble des débats, il se dégage les propositions suivantes :

- 1°) Tournant le dos à l'action « spectaculaire », les militants de « Galv » se prononcent pour un travail quotidien d'information et de mobilisation du peuple breton.
- 2°) l'action des groupes locaux sera adaptée aux conditions de lutte rencontrées sur place et des initiatives leur seront données quant au choix des objectifs immédiats, compte tenu de la première proposition.
- 3°) pour la prochaine manifestation de masse de « Galv », le principe d'une marche est avancé pour le printemps 1971.

Enfin c'est au tour de notre camarade Erwan Evenou, de l'U.D.B., de parler : « Notre combat, dit-il en Breton, puis en Français, c'est celui du pauvre contre le riche... Notre route est un chemin dé-

Cliché « Peuple Breton »



VUE PARTIELLE DE L'ASSISTANCE DANS LA SALLE

trempe... » bien différent de l'autoroute que suivent ceux « ...qui trouvent plus confortable d'être avec le plus fort : ceux-là vous diront qu'ils aiment la Bretagne, mais c'est leur Bretagne à eux, celle qu'ils dominent. Ils rêvent de devenir calife breton à la place du calife français ».

Notre combat, c'est la décolonisation de la Bretagne. « La décolonisation est une substitution totale, complète, absolue. Deux mondes sont en présence, celui du maître et celui du plouk. L'un exclut l'autre. C'est l'un ou l'autre !

Nous, nous savons que nous sommes un peuple, le peuple breton... Nous, nous savons que nous avons une langue, la langue bretonne. Une langue qui a son histoire, qui a ses écrivains, une langue dont la souplesse et la richesse grammaticale font l'admiration de tous les linguistes du monde — moins la France... Nos adversaires ? Ce sont ceux qui nient le peuple breton (qui « fait depuis toujours partie intégrante du corps et de l'âme de la France », ceux qui nient la langue bretonne (« ce n'est qu'un patois du Français »), ceux qui nient notre pays, la Bretagne, en faisant « le prolongement misérable de la France de l'Ouest ». « C'est ainsi chez tous les peuples colonisés : c'était ainsi hier en Indochine, en Algérie, à Madagascar. C'est encore ainsi aujourd'hui au Québec, au Pays de Galles, en Ecosse et, dans des conditions mille fois plus attristantes certes, au Sud-Vietnam ».

Notre adversaire ? C'est le gouvernement qui ne reconnaît jamais ni le peuple breton, ni la langue bretonne, ni que la Bretagne est un pays riche, « car ce serait rendre leur fierté aux Bretons, alors qu'on a tant de mal à en faire des sous-prolétaires dociles et soumis ».

Mais il nous faudra nous garder de deux écueils : il nous faudra d'abord éviter de retomber dans les ornières du passé, les pétitions, les projets de loi, etc... Nous devons aussi nous garder du paternalisme bourgeois, car « c'est à l'ouvrier de convaincre ses camarades ouvriers ; c'est au lycéen d'éclairer son camarade lycéen... Le vrai combat se livre chaque jour, dans notre quartier, dans notre collège, sur notre lieu de travail.

Ce combat n'est pas un combat de tout repos, mais « c'est parce que nous acceptons les efforts et les peines que notre peuple verra clairement que nos motifs d'agir sont profonds et réels ».

MANIFESTATION DANS LA RUE

Les participants sont ensuite invités à manifester dans la rue leur volonté de voir aboutir leurs revendications.

Calmement la manifestation parcourt pendant près d'une demi-heure les rues de Carhaix, brandissant pancartes et banderoles, scandant vigoureusement des slogans comme « Galv - Hag or yez », « Brezoneg er Skol »... Sur la place de la mairie, Fañch Broudic devait prononcer une dernière allocution en breton et en français invitant chacun à se tenir prêt à poursuivre le combat.

UN TRAVAIL DE TERMITE

Le succès sans précédent de cette manifestation démontre à loisir l'erreur de ceux qui, tout au long de l'année n'ont cessé de jouer les oiseaux de mauvais augure, de clamer à qui volait l'entendre que le travail de longue haleine et non « spectaculaire » de « Galv » condamnerait notre mouvement à la stérilité et à l'échec. Cette journée, qui est une date importante dans les luttes du peuple breton pour la reconnaissance de ses droits culturels, montre au contraire que le travail de termites, le militantisme de tous les jours sont capables, nous dirons même sont seuls capables de mobiliser le peuple breton colonisé, tant il est vrai qu'il faut plus d'un jour pour défaire ce que le colonialisme a mis plusieurs centaines d'années à tisser, pour désaliéner notre peuple sans lequel rien n'est possible.

(1) Le texte ronéoté des interventions — texte intégral en breton et en français — sera bientôt mis en vente pour la somme de 1 F au secrétariat de « Galv » (Fañch Broudic, secrétaire de « Galv », B.P. 7, 29 N - Brest).

POBL VREIZ

Le n° 4 paraît en mai.

« POBL VREIZ », édition bretonne du « Peuple Breton », est le journal de l'U.D.B. Il exprime en breton le combat pour le socialisme. Il comprend pour le moment l'éditorial et la chronique du « Problème breton de Brest à Nantes ».

ATTENTION, la trésorerie de « Pobl Vreiz » est indépendante de celle du « Peuple Breton ».

FORMULAIRE D'ABONNEMENT A RETOURNER (découpé ou recopié)
A « POBL VREIZ », BOITE POSTALE 713 — 35 - RENNES

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

SOUSCRIT UN ABONNEMENT ORDINAIRE : 5 F *
DE SOUTIEN : A partir de 15 F *

CI-JOINT LE REGLEMENT PAR Chèque postal * Mandat-lettre *
Chèque bancaire *

* (Rayer la mention inutile)

Les chèques doivent être libellés sous l'intitulé suivant :

POBL VREIZ B. P. 713 35 - RENNES - C.C.P. Rennes 2746-79

MORVAN-LEBESQUE :
« COMMENT
PEUT-ON ÊTRE
BRETON ? »

(Editions du Seuil)

On le sentait venir depuis longtemps, ce livre ; Morvan Lebesque mettait le nez à la fenêtre de temps en temps. Une allusion dans « Le Canard Enchaîné », un long article à propos de « Sur la France » de Robert Lafont, ou quelques ébauches discrètes, il y a deux ans, dans la revue « Ar Vro ».

Après les tristes compilations de Caerléon, les justifications de Bothorel, ou les secs sandwiches de Le Boterf (une tranche de résistance entre deux tartines de Breiz Atao), on avale enfin une goulée d'air pur et d'intelligence.

Le sujet 70 à la mode, la Bretagne, sort de la médiocrité. Non qu'il n'y ait eu quelques essais remarquables venus d'Occitanie — de Lafont ou de Fougeyrollas — mais il y avait là une volonté de recherche théorique qui n'est pas le fait de Lebesque. Point de France chez lui, ni de nations primaires et secondaires, notions qui, pour être justes, n'en sont pas tout autant mobilisatrices ou enthousiasmantes.

Morvan Lebesque a activement participé au mouvement breton d'avant-guerre, et la découverte de la Bretagne n'est pas pour lui accident récent d'un intellectuel parisien en quête d'une petite cause personnelle — désespérée si possible — à avancer dans les salons. Sa sincérité est totale, et certainement communicative, et si son but est de montrer, à travers l'exemple breton, les déviations de la démocratie française — ce livre est écrit d'abord pour les non-bretons, nous prévient la préface — il n'en aura pas moins un impact important en Bretagne. « La Bretagne, je l'épousai de la main-gauche », dit-il au début de son livre où il raconte son enfance, Nantais s'ignorant breton, découvrant les Bretons, ghetto misérable du faubourg Sainte-Anne, plus misérables que lui, fils de marchands ambulants, et qu'il perçoit non comme une ethnie, mais comme un sous-prolétariat marginal ; puis, jeune socialiste, recevant au sens plein du mot la révélation de la Bretagne, malgré ses camarades socialistes qui, digérant mal Marx et Jaurès, confondaient déjà l'internationalisme avec cosmopolitisme.

On connaît le style foudroyant de Lebesque : il est intact dans ce livre, et les sept pages de Bretagne sont mises à vif.

Le tourisme ? La Bretagne était une patrie, ce n'est plus qu'un décor.

Le cléricisme et la gallicanisation de la foi par Maunoir ? Rien ne condamnerait à cette émission, la télévision québécoise a cité le cas d'un paysan cornouaillais de quarante-cinq ans obligé d'abandonner sa ferme, de dire adieu à sa terre, à ses murs, à l'horizon où il avait toujours vécu et de partir pour Paris s'embaucher comme manoeuvre — manoeuvre à quarante-cinq ans ! et ce malheureux était un héros médaillé de la Résistance ! et le village dut se cotiser pour lui payer son train ! Il part, c'est un Breton. Il arrive à Paris, c'est un « Oustien ». C'est-à-dire qui ? L'expatrié d'un quart de la France : vaste domaine mêlé de riches et de pauvres où les choses, en somme, ne vont pas si mal, où ce malheureux n'a eu, simplement, pas de

UNE PIERRE
DANS LE JARDIN
A LA FRANÇAISE

chance. On serait en droit de lui demander : Quoi ! Y a-t-il tant de misère à Yvetot ?

Avec l'élan, on serait tenté de passer sur quelques citations curieuses de Marie Kerhuel, qui n'a pas encore inventé le celtisme scientifique, ou sur un optimisme un peu forcé concernant la renaissance littéraire bretonne. (Quand se font plus de dictionnaires que ne s'écrivent de romans, c'est que la langue n'est pas encore outil, mais toujours sujet d'étude.)

Il y a bien plus gênant : un sophisme de base.

a) La Bretagne est colonisée.
b) Tout Français est colonisé par l'Etat, par l'Idée-Etat, par l'Etat-Théâtre.
Conclusion : il n'y aurait donc pas de particularité du problème breton et le livre est désamorcé ; ou avait-on simplement cru qu'il y avait amorçage ?

La définition d'une colonisation qui serait à la culture, réduite au culturel, ce qu'est l'aliénation à l'économie est restrictive.

Elle aboutit en fait à une banalisation du mot colonisé. Colonisé, le Breton l'est, Lebesque l'affirme bien haut et le montre, mais si le colonisé est désigné en chair et en os, le colonisateur est bien moins matériel, voire négatif : l'absence de démocratie, ou l'absence d'histoire, ou leur caricature.

Voilà qui mène Lebesque à des affirmations contestables. Admettant que les conditions irlandaises diffèrent radicalement de celles de la Bretagne (serait-ce parce qu'ils furent colonisés par des démocrates modèles ? pourrait-on demander, en boutade) on ne peut accepter la phrase : **présent ou futur, l'exemple irlandais ne nous concerne pas.** Il nous concerne au plus haut point. Comme contre-exemple, ou « Comment rater une révolution, même sur le plan de la culture, si on ne lui donne pas un contenu socialiste ».

Comment ne pas sursauter à une phrase comme : **préférer perdre (1) l'Algérie plutôt que d'y instituer le fédéralisme ?**

La réalisation de la démocratie dans la métropole n'est pas une condition suffisante pour résoudre les problèmes de caractère colonial. Son tempérament de conciliateur pousse Morvan Lebesque à croire le contraire. Mais y croit-il vraiment ?

Certains moments du livre font penser à Camus, que Lebesque connaît bien. Entre Lebesque affirmant la solidarité d'une Bretagne affaîmée avec la France dont il rêve, et le Camus de la trêve civile, agissant avec Lebjaoui et Ouzegane, mais refusant de rompre la pseudo-solidarité colonisé-colonisateur, la différence n'est que de degré, même si Camus n'y croyait pas tellement et que Lebesque semble y croire un peu plus.

Comme Camus avait mal à l'Algérie, Lebesque a mal à la Bretagne, ou du moins elle le démange sérieusement. Mais il se gratte parfois à côté !

Il n'en reste pas moins que, selon ses paroles, Morvan Lebesque s'est libéré par ce livre et qu'il en libérera d'autres, qui ne se savent même pas prisonniers.

Jean GUEGUENIAT.

(1) Nous pensons plutôt que l'Algérie s'est trouvée à cette occasion !

L'ŒUVRE DE JAKEZ RIOU

(Suite *)

LA LOI DE NOMENOE

Lorsque Nomenoe se sera fait reconnaître de lui, l'aubergiste n'aura rien de plus pressé que de lui faire savoir comment, après avoir fait ripaille à ses frais, les soldats de Ballon sont partis sans régler la note. Mais là, notre général se fâche : « *Je vois que tu dors pendant les sermons à l'Eglise. Sans cela tu saurais que si, prendre sans payer, quand on a faim, est un péché selon la loi des hommes, la loi de Dieu est différente... Et puis d'ailleurs, tu as été payé !...* »

Mais oui. Ces soudards ne lui ont-ils pas rendu la dignité alors qu'insoucieux de son prochain, il dorlotait sa graisse ! Sans tous ces gueux, où en serait-on en vérité ? On peut se le demander. Si le moissonneur désormais « maître dans son champs, maître dans sa maison, comme chien dans sa peau ! » peut aujourd'hui vivre en homme libre, c'est à tous ces mauvais garçons qu'il le doit. Lorsque l'issue du combat s'est faite douteuse, c'est l'andouille d'Izidor qui a tenté l'énergie nécessaire à Nomenoe pour remporter la victoire. Sans lui et ses pareils, on en serait toujours à geindre sur la dureté des temps. « *Ha foutu ar Vro ! Mil malloz ruz ! Turlututu !* »

La peinture que Jabez Riou fait de ses compatriotes ne pêche certainement pas par indulgence. Incultes, avars, ivrognes, résignés, ils sont ce que des siècles d'oppression sociale et coloniale ont fait d'eux : des esclaves désarmés et soumis. Il n'y a que les plus misérables, ceux-là qui n'ont plus rien, qui, dans leur dénuement total peuvent retrouver la dignité perdue et reprendre grandeur nature. C'est que, malgré la foule des bourgeois de toutes classes, la multitude des encroûtés, les termites, il y a toujours quelqu'un dans l'ombre, attentif au miracle, fut-il ce vagabond qui dort sur la paille et qui sera le seul à reconnaître Nomenoe ; ne seraient-ce même que les oiseaux du ciel dans le délicieux neuvième acte où la farce cède la place au plus joli gazouillis de notre littérature.

C'est sur les vagabonds et les vau-nu-pieds que la Bretagne doit s'appuyer, car ce sont eux, qui, en se levant en masses pour repousser l'opresseur, ont accédé à la plus haute noblesse. Et, s'ils ne savent ni lire ni écrire, c'est tout de même à eux qu'il revient de chanter leur patrie et la joie des travailleurs libérés. Dans les prairies « *lorsque la faux tressaillera dans l'herbe tannée* » ; dans les forêts « *aux sentiers tapissés de mousse et de feuilles jaunies* » les éclats de bois bondiront comme des fleurs autour de la cognée du bûcheron ; « *dans les chemins creux où le soleil brille sur le gazon, le garçon meunier chantera désormais, en allant porter la farine et le pain à la ville ; dans les rugosités des chemins creux, les roues des tombereaux chanteront, en emportant l'engrais qui fertilisera les champs. Les voitures qui grinceront et gémiront sous le fardeau, les chevaux qui tendront les traits et feront sortir le feu des pierres de la route et les jurons du charretier...* »

Toute l'allégresse des travailleurs libérés c'est le vagabond qui la chantera. Le peuple courageux sera élevé et tous les vagabonds prendront quartiers de noblesse. « *Car c'est la plèbe qui est le peuple qui chante, le peuple qui aime. C'est la plèbe qui se bat, c'est la plèbe qui commandera* »
Telle est la loi de Nomenoe !

est accentuée à chaque instant de façon presque douloureuse. Deux âmes nobles, Nomenoe et le Vagabond passent au milieu de pantins grotesques qui, pourtant, attirent quelques fois la sympathie. Car Jabez Riou sait ce qui les a déshumanisés. Il a été élevé parmi eux, il est des leurs. Il sait qu'il vaut mieux rire qu'accuser. Les différents visages de l'écrivain se retrouvent ici. Ombres et lumières, rires, larmes et poésie.

Par son fatalisme et un certain goût morbide pour le malheur, Riou appoient bien à un peuple de vaincus qui ploient l'échine un peu plus bas à chaque nouveau coup du sort. Et l'on pourrait voir là d'assez inquiétants présages si n'éclatait pas, par ailleurs, la plus truculente, la plus tonitruante verve. Quand on est toujours capable de rire comme cela, on peut encore tout espérer.

Pourquoi ne pas l'avouer. Si l'on met à part le cas de *Geotenn Ar Werc'hez*, toutes les œuvres de Jabez Riou portent un peu comme *Nomenoe-oe*, la marque de l'inachevé. Il est mort trop jeune. Mais c'est peut-être précisément à ces œuvres inachevées que va surtout notre préférence.

Il ne s'agit pas de révéler stérilement aux chefs-d'œuvres irrémédiablement perdus qu'il aurait dû nous donner, mais de s'inspirer de son exemple pour créer, pour réaliser tout ce qu'il n'a pas eu le temps de faire. Oua d'an anao ! Tout écrivain en ce pays a charge d'âmes ! Il s'agit pour lui de donner corps à des rêves, à des âmes qui errent, qui flottent autour de nous, depuis des siècles, étouffés sous les poids de toutes les censures, de toutes les tyrannies, de tous les obscurantismes. *Lizer an hini maro, Nomenoe-oe*, et aussi surtout *Torjed e Keravel, Pec'hed marvel Gregor Kogan*, ce roman qu'il n'écrivit jamais et où il comptait dire toute son horreur de la guerre ; et aussi *Ar Vorarion*, ces marins en proie aux fièvres et aux délires, dont il nous a laissé l'ébauche. Délire des soirs d'émeute où le peuple est dans la rue et où l'on fait la chasse aux bélugas et aux briseurs de grèves ; délire des gaillardes beuveries chez « *Maryvonne-aux-seins-d'or* » ; délire des naufragés, « *quand les lèvres sont violettes et gercées* », que « *le bleu du ciel fait mal aux yeux* » et que l'on a à peine la force de lécher l'eau qui ruisselle sur le pont après l'ondée. Oui, c'est peut-être cette part inachevée de lui-même, que l'on peut préférer chez Jabez Riou parce que c'est justement elle qui fait le plus la part de l'avenir. Il faut aimer Riou pour tout ce qu'il nous a laissé. Les pages qu'il a écrites, les pages blanches aussi, et la qualité de certains silences. Des silences pleins de ces paroles futures qu'annonçaient Jean Jaurès et Emile Masson.

Y.-B. PIRIOU.

(A suivre)

(*) Cf. « Le Peuple Breton », numéros 59, 60, 61, 62, 67, 69, 75, 77 et 78.

LIBRAIRIE
"Brentano's"
Tous les livres français et étrangers
★
7, quai Chateaubriand - RENNES
Tél. 40.70.32

RESTAURANT "L'OASIS"
CHEZ BACHIR
16, rue Jean-Bart
RECOUVRANCE - BREST
Spécialités orientales et françaises
Ouvert toutes les nuits de 18 h à 6 h

CAFE DES MOUETTES
GUINNESS A LA PRESSION
PORT DE COMMERCE
BREST - Tél. 44-33-21

FLOREAL
(Maison COUPA)
LE GUILVINEC - SAINT-GUENOLE
Fleurs naturelles - Mariages - Deuils
TRANSFLOR

LA LUTTE DES KURDES

« Jusqu'à quand serons-nous prisonniers et torturés dans les prisons ?
Jusqu'à quand gardiens et policiers nous frapperont-ils ?
Jusqu'à quand ces beys et ces aghas nous exploiteront-ils ?
Jusqu'à quand parlerons-nous devant eux en baissant la voix ?
Ouvriers, paysans, assez, l'heure est venue, soulevez-vous !
Jusqu'à quand serons-nous les serviteurs des beys et des aghas ?
Jusqu'à quand serons-nous les devant les pattes du chien ? »
Djegfrkhwin, poète kurde contemporain (1).
Jusqu'au 11 mars 1970 ?

LE PROBLEME KURDE

La lutte des Kurdes, il serait plus exact d'écrire les luttes des Kurdes. Les Kurdes sont environ 12 à 14 millions, répartis surtout entre trois états : 6 millions en Turquie, 5 millions en Iran, 2,5 millions en Irak ; il existe aussi une petite communauté kurde en U.R.S.S. (160.000) et en Syrie (240.000).

Les Kurdes sont en majorité des

« UNE QUESTION DE POLICE »

Dans cette région du Moyen-Orient où les intérêts capitalistes et l'impérialisme américain sont particulièrement présents, il n'est pas sans intérêt de rappeler brièvement l'histoire du problème kurde.

Le mouvement national kurde est né à la fin du siècle dernier et a eu peu d'échos jusqu'à la première guerre mondiale : la désagrégation de l'Empire Ottoman va placer la question kurde sur le terrain international.

Le Traité de Sévres (1920) reconnaissait le droit du peuple kurde à l'autonomie et même, dans un certain délai, à l'indépendance.

Le Traité de Lausanne (1923) annule ces dispositions. La Turquie interdit l'enseignement de la langue kurde, déporta les chefs et les intellectuels

Musulmans orthodoxes (sunnites) ; leur langue est une langue indo-européenne, du groupe iranien tel le persan et l'afghan.

Le Kurdistan — le nom abolit les frontières étatiques de la répression — est un territoire vaste (500.000 km²), montagneux au sous-sol riche notamment en pétrole (le Kurdistan irakien comprend la région pétrolière de Kirkuk).

kurdes. En 1930 et 1937, des révoltes éclatèrent et les victimes s'ajoutèrent aux 250.000 victimes qu'aurait faites la répression de la révolte de 1925. Comme l'écrivit un quotidien français de l'époque : « ...la question est une question de police ».

Dans l'état d'Irak, création de l'Angleterre, un soulèvement déclenché par Ahmed Barzani dura trois ans et ne put être réprimé que grâce à l'intervention de la R.A.F.

Dans la suite de la seconde guerre mondiale, le fait marquant fut la proclamation de la République kurde à Mahâbad le 11 janvier 1946. République qui ne dura pas un an : les gibets fonctionnèrent. Le général de l'armée kurde Moustafa Barzani se réfugia en U.R.S.S.

HUIT ANS D'UNE GUERRE DANS LE SILENCE...

La chute de la dynastie des Hachémites en juillet 1958 fut suivie d'une Constitution qui affirmait : « Les Arabes et les Kurdes sont associés dans la Nation ; la Constitution leur garantit leurs droits nationaux au sein de l'entité irakienne ». La lecture et l'interprétation d'un texte encore marqué d'une conception jacobine et éloignée d'une conception fédéraliste dans une perspective internationaliste présageaient une application difficile.

En septembre 1961, c'était le soulèvement et le début d'une longue lutte menée par le Parti Démocratique du Kurdistan et illustrée par la figure de Molla Moustafa Barzani.

Entre 1962 et 1970, il y eut plusieurs fois des promesses du gouvernement de Bagdad d'accéder au désir d'autonomie des Kurdes. A chaque fois, la répression, la guerre reprenaient. La résistance des Kurdes s'est faite dans le quasi-silence de l'opinion internationale : ce ne sont pourtant pas les appels aux Nations-Unies, à la conscience universelle, à la Conférence des peuples Afro-Asiatiques qui ont manqué (3).

LES ACCORDS DU 11 MARS 1970

Quel est le contenu de ces accords ?
1) reconnaissance de l'existence légale, au sein de l'Irak, d'une entité kurde ;

2) délimitation du Kurdistan irakien ;

3) élection au suffrage universel d'une assemblée législative d'où sera issu un conseil exécutif - la compétence de ce pouvoir « régional » exclut les affaires étrangères et la défense. Cela doit aboutir à un état fédéral irakien ;
4) reconnaissance des droits culturels des Kurdes (journaux, universités, radio, etc...);

5) plan de développement culturel, économique et social du Kurdistan.

Tous les autres points — il y a une trentaine de points dans ces accords — sont des dispositions tendant à une Fédéralisation pondérée de l'Etat irakien ou des mesures transitoires, consécutives à la longue guerre.

Ces accords seront-ils plus durables que les précédents ? Il faut noter d'abord qu'ils sont plus complets, que l'Irak était poussé par Nasser et la R.A.U. à « une solution pacifique du conflit ».

Tous les problèmes ne sont pas résolus pour autant.

L'APPLICATION DU PROGRAMME P.D.K. UN FEDERALISME QUI DEVRA BRISER LES FRONTIERES

Dans ces accords, que deviennent les points du programme du P.D.K. demandant une réforme agraire et une nationalisation des moyens de production ! Les trusts pétroliers français détiennent 23,75 % des parts de la Compagnie Irakienne des Pétroles ; les Américains 23 % et les Anglais 11,6 %. Le parti Baas pourra-t-il résister aux tentatives de coup d'Etat de l'extrême-droite ?

Un autre point du programme du P.D.K. proclame le soutien de « la lutte du peuple kurde dans les diverses parties du Kurdistan pour sa libération et ses droits nationaux légitimes ». L'Irak et la Turquie principalement peuvent se sentir inquiets, deux Etats adhérents des groupes militaires dominés par les Etats-Unis (O.T.A.N. et C.E.N.T.O.) — les Etats-Unis ont 200 bases militaires stratégiques en Turquie).

La position officielle de l'Irak est claire et ne manque pas de saveur si on la rapproche d'une intervention célèbre de M. Sanguinetti ou d'une lettre du Professeur Debré : « Les Iraniens acceptent les Kurdes comme tels, mais comme les Kurdes appartiennent à un groupe de race iranienne... ils constituent une partie de l'Irak ; par ailleurs, l'Irak est un empire multiracial fondé sur l'histoire, la tradition et une commune loyauté envers le Chah. De ce fait, pour les Iraniens, il n'existe pas de question kurde ». Actuellement, des dizaines de militants du parti démocratique du Kurdistan iranien sont emprisonnés et plusieurs ont été fusillés.

En Turquie, une persécution culturelle et linguistique sévit contre le peuple kurde. En 1967, un décret a interdit et rendu illégale l'entrée de « tout matériel d'origine étrangère en langue kurde ».

■ ■ ■
L'autonomie des accords du 11 mars a arrêté la guerre. Le fédéralisme reste à appliquer, à construire. S'il veut échapper aux contradictions de la situation créée par l'impérialisme au Moyen-Orient, il doit briser les frontières des Etats, Turquie, Iran, Irak, Syrie et déboucher sur un fédéralisme plus large des peuples arabe, kurde, assyrien, etc... Il doit être indissociable d'une lutte pour une réforme agraire, pour donner aux travailleurs les moyens de production pour l'établissement d'un véritable socialisme. Le problème kurde n'est pas résolu, mais il est reconnu et la reconnaissance est le premier pas d'une solution : la solution socialiste et fédéraliste n'est pas une voie facile.

Y.-C. VEILLARD.

(1) Nous avons emprunté cette citation à un article d'Y.-C. Veillard et de Per Pennek, *Ar Vro*, 1962.

(2) « Le Monde Diplomatique », J.-P. Viennot. Le problème kurde : le malheur d'une nation sans Etat, avril 1970.

(3) « Le Peuple Breton », n° 26, « Solidarité avec les Kurdes ».

COURRIER DES LECTEURS

Nos correspondants doivent préciser quand ils veulent que leur nom soit mentionné. Nous remercions vivement ceux qui nous écrivent.

« Je vous expédie ci-joint un chèque pour un abonnement de soutien au « PEUPLE BRETON ». J'y suis abonné depuis un an et j'avais pris un abonnement normal, ne connaissant pas le journal. Mon réabonnement est un soutien à votre politique.

Grâce à votre journal, j'ai découvert ce que voulait dire « Bretagne = Colonie ». Vos articles sont bons généralement, bien que je ne sois pas toujours d'accord. J'estime ainsi que s'il y a un modèle de « petit » pays socialiste dont il faut s'inspirer, ce n'est pas Cuba, mais l'Albanie, phare du socialisme en Europe...

Je ferai une critique à propos de la publicité. Il ne devrait y avoir AUCUNE publicité dans votre journal. « Le Congrès (de Guidel II, novembre 1969), a estimé que la publicité dans « LE PEUPLE BRETON » constitue un problème politique », et c'est bien vrai, mais « il a décidé de maintenir la publicité dans « LE PEUPLE BRETON », après contrôle par le Comité directeur ».

Là, je dis NON. Un parti qui se réclame du socialisme emploie un des produits de la société capitaliste !.

Coca-Cola traîne l'impérialisme américain avec lui. Je ne comprends pas que vous ayez pu accepter cela. « La Chaumière », « Noz Club war an aod », à Sainte-Marine, selected by the B.B.C.

Vous plaisantez ! Je ne connais pas, mais l'annonce me suffit. Pour ouvriers et paysans de la région, je suppose. Vous critiquez, avec juste raison, le fait que la Bretagne devienne un lieu touristique pour capitalistes, et cela, c'est quoi ! « Monsieur Pierre Guénot et Fils » de Quimper, c'est un patron !, etc...

Je sais bien qu'un journal coûte cher et qu'il faut trouver de l'argent. Mais cet argent, vous ne devriez le recevoir que des militants, de tous ceux qui luttent pour la Bretagne et qui soutiennent votre journal et votre action. Chaque lecteur devrait se sentir davantage responsable de son journal. Même s'il faut diminuer les pages au début. Ce qui serait évidemment dommage. Chaque Breton comprendra que pour que le journal vive, il faut qu'il l'aide à vivre. L'argent ne doit pas avoir une valeur matérielle, mais une valeur politique.

C'est pourquoi il faut insister sur l'importance de la souscription mensuelle au PEUPLE BRETON. Elle devrait être plus importante...

Je vous félicite pour votre décision de faire paraître une édition bretonne du « PEUPLE BRETON ». C'était vraiment incompréhensible qu'un journal breton existe sans qu'il y ait aucun article en breton.

Beaucoup de Bretons ne connaissent pas leur langue et j'en suis. C'est un des moyens pour l'apprendre ».

J.-Y. L., Bruz.

« De toute la presse, je crois que votre mensuel est le seul à défendre les intérêts bretons. Ne parlons pas de toutes ces revues et hebdomadaires qui, à la botte du pouvoir, cachent la vérité à nos compatriotes. Votre combat est d'autant plus méritoire que la Bretagne a toujours et est encore exploitée (que l'exemple du port pétrolier de Qu'est est éloquent). Je crois qu'il faudrait un plus grand nombre de Bretons s'intéressent à leur pays et prennent des initiatives (surtout parmi les jeunes), car ce n'est pas sur Paris (cet Etat dans l'Etat), ni sur les députés bretons qu'il faut compter.

Je ne vous cache pas que je lis aussi « L'AVENIR DE LA BRETAGNE » qui n'est pas de votre tendance, mais le but final étant le même, il n'y a que les moyens et les idées qui diffèrent. Alors pourquoi pas un front commun ? »...

R. C., Paris.

« Enfin un journal breton ! Je n'ose y croire. Je tiens en effet à rendre hommage au sérieux de vos articles, à la lucidité de vos analyses, à la haute tenue de vos idées.

(Sans doute suis-je aussi flatteur parce que ce sont aussi les miennes).

En tant que Breton (bien que honteux de ne pouvoir vous écrire une lettre entière dans ma langue). C'est un peu d'air de l'Armor et de l'Arcoat que vous me faites parvenir chaque mois. (L'émigration forcée me pèse).

Vous contribuez certainement pour une large part à une prise de conscience par la masse de notre exploitation par le capitalisme français. Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est qu'un grand nombre de Bretons eux-mêmes servent de courroie de transmission (notables et autres).

Un seul fait me froisse un peu : votre attitude à l'égard du F.L.B.

Nous ne pouvons pas oublier qu'ils ont été une sorte de catalyseur en ce qui concerne la prise de conscience (chez les jeunes du moins)...

Peut-être manquait-il le fait qu'il ne s'appuyait pas sur la masse et qu'il n'agissait pas pour la masse. Mais nombre de leurs membres sont certainement très sincères.

Un manque de structuration concertation sont aussi à la base de leur relatif (du fait de l'impact sur l'opinion), mais rapide échec. Toujours est-il que je les salue tout de même !
Cependant, je crois votre vue des événements plus lucide, plus scientifique même... et certainement la voie du « vrai socialisme » est-elle la plus saine. Pour ce, je suis de tout cœur avec vous ».

G., Chamalières.

COTES-DU-NORD

ENSEIGNEMENT.

— Suppression de classes.

Lors de la grève de l'enseignement public, suivie à 80 % dans le département, un meeting des enseignants, à Saint-Brieuc, a révélé les menaces qui pèsent sur l'équipement scolaire du département. Le gouvernement, dans le cadre de sa politique de désertification de la Bretagne, exige la fermeture de 80 classes primaires et maternelles dans le département des Côtes-du-Nord et de 50 emplois d'instituteurs.

— Titularisations dans la région parisienne.

Le comité des parents d'élèves des Ecoles Normales des Côtes-du-Nord protestent contre une décision grave frappant les élèves instituteurs et institutrices des Côtes-du-Nord : on leur demande de partir dans la région parisienne afin d'obtenir leur titularisation. Il s'agit conclut le comité, d'une véritable rupture unilatérale de contrat puisqu'on oblige les jeunes enseignants qui ont signé un engagement de 10 ans à partir sans espoir de retour. 100 jeunes enseignants vont être ainsi exportés.

— L'enseignement à l'abandon à Tréguier.

L'enseignement public à Tréguier se trouve dans une situation d'abandon peu croyable : 18 baraquements mal chauffés et mal éclairés abritent une partie des élèves. Il n'y a pas de laboratoire au C.E.T. : 1 000 élèves n'ont à leur disposition que 300 m² de cour de récréation. Il manque une vingtaine d'enseignants et 5 administratifs. Les crédits promis ont été ramenés de 200 000 à 88 000 F. Les élèves de ces établissements ont un avant-goût du mépris du pouvoir capitaliste pour les futurs travailleurs bretons qu'ils sont.

PLOURHAN : Culture populaire ?

La municipalité de droite de cette petite commune de la région briochine innove : un groupe de « majorettes » vient d'être créé, dans le but « de distraire et de conserver sa jeunesse à la commune et de lui permettre d'effectuer des voyages », s'ajoutant pour cela à la batterie fanfare de Plourhan-Lantic. Un groupe de « minijorettes » (sic) est également prévu. Beaucoup de notables de communes plus importantes, voire de grandes villes, envisagent sans déplaisir de telles créations anesthésiantes à souhait, plutôt que de voir une culture bretonne moderne et créatrice en prendre la place et menacer la leur.

Américanisation, imitation servile, pauvreté culturelle, auto-satisfaction sont aussi le lot du colonisé.

FINISTERE

RIEC-SUR-BELON : Constatations catastrophiques.

A l'assemblée générale des associations familiales de Riec, un bilan économique et démographique de la situation dans l'ouest de la Bretagne a été esquissé : le bilan migratoire pour le Finistère entre 1962 et 1968 montre un déficit de 12 600 jeunes de 15 à 29 ans tandis que la population active a baissé de 4 000 unités. Les plus de 65 ans représentent maintenant 14,1 % de la population contre 12,6 en 1962. Le rapport affirme que, sans industrialisation motrice, la « région » sera mise en cause dans son existence même et qu'il est inadmissible que les jeunes doivent construire leur avenir à 500 ou 800 kilomètres.

ILE-TUDY : Ordre de la Préfecture.

La municipalité de cette commune touristique du pays bigouden, située sur une langue de sable de 125 hectares protégée par une dune, avait refusé le permis de construire sur cette dune, rongée par la mer et menacée d'effritement. Le préfet vient d'accorder ce permis et l'autorisation de faire un chemin d'accès. Pour protester contre cette décision arbitraire et contraire à l'intérêt général, tous les élus locaux ont démissionné.

BREST

— 50 licenciements ont été annoncés aux « Etablissements Campon et Bernard », entreprise de travaux publics. Les retards ou la non réalisation des travaux entrepris par l'Etat à Brest dans le domaine universitaire seraient à l'origine de cette décision.

— 90 % des travailleurs du bâtiment de la région brestoise ont manifesté pour demander une amélioration de leurs conditions de travail et de leurs salaires et protester contre l'insécurité croissante de l'emploi dans cette branche, qui fait vivre 8 000 ouvriers brestoises.

LE PROBLÈME BRETON DE BREST A NANTES



CLEDER : Mécontentement des petits commerçants.

300 commerçants et artisans de la région ont empêché un huissier d'instrumenter contre 2 artisans qui avaient refusé de payer le supplément de patente pour 1969. Des manifestations semblables se sont déroulées à Plounevez-Lochrist et Pleuven. Elles traduisent le désarroi des petits commerçants menacés de prolétariat par la désertification de la Bretagne et son exploitation par le capitalisme international.

ILLE-ET-VILAINE

PLUSIEURS MILLIERS D'EMPLOIS MENACÉS !

Le bureau de l'U.D. C.F.D.T. d'Ille-et-Vilaine a analysé la situation de l'emploi dans le département. Contrairement à l'optimisme officiel concernant cette partie de la Bretagne, la C.F.D.T. a constaté qu'une bonne vingtaine d'entreprises, occupant plus de 8.000 salariés, ne sont pas en état de fournir aujourd'hui et demain un travail permettant aux familles ouvrières de vivre humainement. Ces entreprises, en difficultés réelles, sont implantées à Redon, Rennes, Vitry, Fougères et Saint-Malo, et dans d'autres petites localités.

On y retrouve des industries métallurgiques, le bâtiment, le bois, la construction métallique, la chaussure, l'habillement, les industries alimentaires, des magasins de commerce, le négoce, des entreprises de ports et docks, etc... Le communiqué ajoute : « actuellement, il y a quelques fermetures et licenciements, mais il y a surtout des réductions d'horaires sans garantie de salaires. Plusieurs milliers de travailleurs d'Ille-et-Vilaine ont actuellement leur pouvoir d'achat amputé de 25 à 30 % ».

« Les causes immédiates, déclare la C.F.D.T. sont sans doute les restrictions de crédits décidées par le gouvernement, mais plus profondément, la C.F.D.T. constate l'incapacité du système économique capitaliste à résoudre les graves problèmes du sous-développement d'une région comme la Bretagne... Le VI^e Plan va renforcer le sous-développement des régions sous-industrialisées par rapport aux secteurs les plus rentables ». La C.F.D.T. conclut : « avec de telles options, il est certain qu'une région comme la Bretagne va se trouver encore davantage dans une situation de type colonial, pourvoyeuse de main-d'œuvre à bon marché ».

L'économie de l'Ille-et-Vilaine, dont l'apparente prospérité avait longtemps permis au pouvoir de cacher la désindustrialisation de la Bretagne, craque à son tour.

SAINT-MALO : Dégradation de l'emploi.

Plus de 150 licenciements se sont succédés en moins de 10 jours dans les entreprises locales du bâtiment et des travaux publics. (P. Blouin, Staba) ainsi qu'à la « Société armoricaine de constructions métalliques » décentralisée à La Gouesnière. La politique gouvernementale de limitation du crédit serait à l'origine directe de cette dégradation rapide de l'emploi.

REDON : Luites ouvrières.

— Une délégation des ouvriers de chez Garnier, menacés de licenciement (voir notre article), a rappelé que 300 jeunes vont sortir cette année des écoles techniques de Redon sans qu'un seul ne trouve d'emploi dans la région.

— Les travailleurs de la « Laiterie moderne de Redon » (Négobeureuf), en grève, ont obtenu une augmentation de 9,5 % de leurs salaires, au lieu de 3 % primitivement décidés par la direction.

(Précisons qu'une grève était décidée le 13 avril dans toutes les usines de Négobeureuf. Ainsi à Pontrioux et au Vieux-Bourg, près de Quintin, la quasi-totalité des travailleurs arrêtaient le travail ce jour-là).

— Les ouvriers de l'entreprise Flaminaire ont obtenu une augmentation dégressive des salaires.

PAUVRETE DES AGRICULTEURS.

Une étude du Centre d'économie rurale et de gestion d'Ille-et-Vilaine a montré que, pour l'exercice 67-68, 15 % des agriculteurs contrô-

lés avaient eu un revenu négatif, 13 % entre 2 000 et 4 000 F, 63 % entre 4 000 et 9 000 F, 9 % un revenu supérieur à 9 000 F. La moyenne était de 5 800 F, et il s'agissait d'exploitations agricoles de taille nettement supérieure à la moyenne de la région (Pays de Redon) : 25 hectares contre 15, mieux équipées et plus spécialisées. Les petits agriculteurs bretons sont bien les parias de la « nouvelle société ».

LOIRE-ATLANTIQUE

NANTES

— La grève de la faim de Sud-Aviation arrêtée.

Les 3 grévistes de la faim de l'usine Sud-Aviation de Nantes-Bouguenais ont dû interrompre leur grève, déclenchée 23 jours auparavant pour obtenir la pré-retraite aux ouvriers de 60 ans. En effet, sur ordre du préfet, ils avaient été transportés de force par des gendarmes depuis le 2 avril du local de l'usine à l'hôpital.

Dans un communiqué, ils affirment que « la méthode employée caractérise parfaitement le régime policier dans lequel nous vivons ». Leur grève était devenue vaine, du fait du traitement médical par perfusions, qu'on allait leur imposer. Cette action courageuse avait servi de catalyseur à un mouvement revendicatif important (débrayages de solidarité, défilé de 3 000 travailleurs à Nantes) pour la pré-retraite. La direction allait être obligée de céder quand la police a mis de force un terme à la grève de la faim.

— Problème du logement.

Une enquête sur le logement dans le grand Nantes a révélé que 55 000 Nantais vivent encore dans 11 000 logements en surpeuplement accentué. Près de la moitié (47 %) des logements nantais n'ont pas de salle d'eau, 35 % n'ont ni baignoire, ni douche, ni w.c. à l'intérieur. 27 000 Nantais vivent encore sans eau courante. Pour l'ensemble du département, 2 070 demandes de H.L.M. seulement, sur 10 200 déposées, ont été satisfaites. Le problème continue donc à s'aggraver.

MOR-BIHAN

UNE SCANDALEUSE SUPPRESSION DE SUBVENTION.

Le conseil général du Morbihan, totalement dominé par la droite et Marcellin, chef des polices, vient de refuser le renouvellement de la subvention annuelle du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs (15 000 F), habituellement considéré comme organisme de formation et de pré-éducation, même par le ministre de l'Agriculture. Le prétexte invoqué par les notables est que le C.D.J.A. est un syndicat.

Dans un « livre blanc », le C.D.J.A. du Morbihan éclaire cette décision par un extrait de la déclaration d'ouverture de la session du Conseil général par son président, Marcellin, ministre de l'Intérieur : « Nous n'aiderons certainement pas ceux qui voudraient entraîner les agriculteurs, à leur insu, vers des buts politiques... Certains veulent détruire la société libérale fondée sur la libre initiative, la liberté et la propriété privée (entendre : le capitalisme). Les tribunaux ont le devoir de les punir de façon exemplaire... ». Nous voilà prévenus !

BELLE-ILE : Manifestation.

Profitant de la visite de Marcellin, qui présidait l'inauguration du nouvel hôpital-maison de retraite, destiné à remplacer l'ancien, construit par Vauban, les illiens ont manifesté pour réclamer les mêmes faveurs que pour la Corse (suppression de T.V.A., etc...) en s'appuyant sur les slogans « Nous faudra-t-il devenir bandits corses ? » et « assez d'inertie, des actes » Mais ils ne seront pas entendus : la manifestation a été dispersée avant même l'atterrissage de l'hélicoptère ministériel et préfectoral.

MALESTROIT.

— Le pouvoir ment, les Bretons paient. Sur les promesses du ministère de l'Agriculture de construire dans la ville un collège d'enseignement agricole, la commune, associée à celle de Saint-Marcel, avait acquis un terrain de plus de 26 hectares.

En prévision de la politique d'abandon agricole de la Bretagne (plans Vedel et Mansholt), le ministère a renoncé à tenir son engagement. La municipalité réclame l'implantation d'un C.E.T., en compensation. Celui-ci, promis par le pouvoir gaulliste depuis 1962 et pour lequel la municipalité avait aussi acquis un terrain, n'a été inscrit, malgré les promesses officielles, ni au IV^e, ni au V^e, ni au VI^e plan (première partie). Ainsi, les contribuables de ce secteur de Bretagne particulièrement déprimé, ont tenu, à grands frais, leurs engagements alors que le pouvoir parisien pratique depuis 8 ans, à leur égard, la politique des promesses jamais tenues. Les habitants de Malestroit devront-ils aussi financer leur C.E.T., destiné à emporter leurs enfants, munis d'un petit bagage technique, vers Paris, la Lorraine ou la Ruhr ?

LA ROCHE-BERNARD : Licenciements.

19 licenciements ont été annoncés à la « Société des travaux centrifuges de l'Ouest », installée depuis 1966. Un déblocage immédiat du crédit serait nécessaire à la survie de cette entreprise, qui avait déjà opéré 41 licenciements il y a 9 mois.

VANNES : Un curieux comité.

A la veille de chaque grève, un certain « comité » civique (sic) de défense du travail du Morbihan publie de curieux communiqués anti-grève affirmant que l'Assemblée Nationale et le gouvernement français sont capables de défendre les intérêts des travailleurs en leur évitant des pertes de salaire. Les travailleurs bretons, doublement exploités par le capitalisme et le pouvoir parisien (gouvernement et assemblée) sauront répondre aux curieux conseils de cette émanation des C.D.R.

LORIENT : Mévente catastrophique.

Dans la région de Lorient, la culture du chou tient une place importante. Des centaines de petits exploitants y consacrent 2 à 5 hectares. Cette année, il y a mévente et la plus grande partie de la production ne sert plus que de nourriture pour les animaux. La situation de beaucoup d'agriculteurs est très difficile, faute d'une organisation solide des marchés et d'une planification démocratique.

TOURISME POUR RICHES.

Au Croesty (en Arzon), presqu'île de Ruys, la SATMOR a commencé à faire des sondages sur la côte pour y établir un port de plaisance et un complexe touristique (casino, hôtels, immeubles...). Cette opération a eu pour conséquence l'interdiction pendant un mois (au moins) de la pêche au casier le long de la côte de ce secteur, ce qui suscite une grande irritation chez les pêcheurs d'Arzon. D'autre part, les terrains sont déjà achetés par la SATMOR pour cette construction.

Une même opération est en préparation à Erdeven.

LE NIVEAU DE VIE DES BRETONS

Une enquête de l'INSEE sur la consommation des ménages dans 4 des 5 départements bretons montre clairement l'infériorité très nette de leur niveau de vie, conséquence de la situation coloniale. Cela se traduit par un retard considérable dans les dépenses non alimentaires.

Ainsi, en moyenne, les dépenses concernant l'hygiène et les soins médicaux sont, pour un ménage breton, de 237 F par an contre 1 195 pour la moyenne hexagonale.

Les livres et les journaux représentent en Bretagne une dépense deux fois moindre : 120 F contre 211 pour la moyenne française. Les dépenses de spectacles sont également deux fois moins élevées en Bretagne, liées à la fois au sous-équipement culturel, à la déculturation du peuple breton et aux faibles ressources disponibles pour ce qui n'est ni habillement, ni alimentation. Par contre, les frais de scolarité sont en moyenne de 167 F par an en Bretagne contre 120 F en France : la culture française se paie !

Imprimerie Commerciale. Rennes



Directeur de la publication : J.-Y. Veillard
Publication inscrite à la C.P.A.P. n° 41.387
Tirage : 5 000 ex. — Dépôt légal 2^e trimestre